

Fédération des Femmes du Québec

Bulletin

Volume 10, numéro 5

A Juillet 1980

Nouvelle présidente à la FFQ Gabrielle Hotte

Gabrielle Hotte est consultante en main-d'Oeuvre au Service consultatif de la Main-d'Oeuvre du Canada. Elle est membre de la FFQ depuis 1966. Elle a une longue feuille de route comme participante à différents organismes: Institut canadien de l'Éducation des adultes, Commission de l'éducation des adultes du Conseil supérieur de l'éducation, Commission de l'Éducation des adultes de l'UNESCO, etc. Bienvenue à notre nouvelle "Grande Timonière".



La lutte contre la pauvreté des femmes

- **Front commun pour la perception des pensions alimentaires page 2**
- **Rapport du congrès 1980 pages 9 et suivantes**
- **La capacité de la femme mariée et les régimes matrimoniaux page 22**

ÉDITORIAL



Chères amies,

Notre dernier congrès a permis à plusieurs d'entre vous d'échanger des idées et des expériences concernant la femme et la pauvreté. Mais, il reste maintenant à agir pour solutionner les problèmes discutés durant ces assises.

Comment apporter des correctifs aux nombreuses situations d'injustice et d'inégalité chez les femmes de toutes catégories sociales, économiques? La FFQ essaie de répondre à ces besoins mais elle ne peut tout faire car ses membres sont des femmes qui acceptent bénévolement de travailler à l'avancement de la condition féminine. Il faut tenir compte des contraintes de temps, d'argent et des ressources humaines dans la réalisation de nos actions collectives.

Suites du congrès

Puisque nous avons un nouveau conseil d'administration, je voudrais réfléchir avec vous sur nos priorités et sur nos modes de fonctionnement.

Depuis les trois dernières années, la Fédération a eu à sa direction Sheila Finestone qui a travaillé sans relâche. Elle a apporté ses nombreuses qualités et son leadership personnel. Ainsi, la Fédération a augmenté son budget, a formé le Conseil régional d'Alma, a mis sur pied la fiducie, a présenté un mémoire sur les normes minimales de travail, etc. Avec joie, je puis dire que la Fédération a bénéficié d'une croissance rapide car le nombre d'adhésions a augmenté de beaucoup. Bravo et merci à toutes les femmes qui ont joué un rôle dans ce processus de croissance.

Une croissance rapide

Comme les périodes de croissance rapide posent toujours des problèmes d'ajustement, de consolidation et d'orientation, je désire que le conseil d'administration et les conseils régionaux inscrivent dans leur programme de travail pour l'année 1980-81 des actions collectives en vue:

- a) d'unifier nos objectifs et notre perception de la FFQ;
- b) d'améliorer les communications avec la base et le centre de décisions;
- c) de partager les responsabilités avec d'autres membres que ceux déjà rejoints;
- d) d'informer et d'éduquer nos membres afin d'augmenter leur participation à l'intérieur et à l'extérieur de la FFQ.

Présentement un de mes objectifs consiste à stabiliser les acquis en développement le maximum de services auprès de nos membres. Pour réaliser cet objectif, je dois d'abord étudier et évaluer le fonctionnement du conseil d'administration. Ensuite, viendra l'analyse des dossiers en cours, des demandes des conseils régionaux et des ressources financières. Selon les résultats obtenus, je pourrai identifier les priorités de nos actions mais encore là, je dois tenir compte des contraintes économiques de notre organisme.

Dès l'automne, il faudra prévoir des changements au niveau de notre fonctionnement et au niveau de nos orientations. Pour quelques unes, l'adaptation sera facile, pour d'autres, l'adaptation sera plus difficile. Mais, à mon avis, les changements s'imposent présentement et nous devons ensemble consolider nos efforts et nos programmes d'actions de manière à augmenter notre leadership, à rejoindre le plus de militants possibles et autres, et enfin à assurer des services à nos membres, à la communauté féminine et cela avec le plus haut niveau de qualité souhaité de notre part.

Conclusion

Les changements envisagés se concrétiseront dans notre façon d'agir. En effet, pour éviter une dépense d'énergie sans résultat, je proposerai prochainement des politiques de fonctionnement, de représentation, de dépenses, de subventions, de services aux membres, de communication, etc., tout cela en vue d'unifier nos actions collectives. Il devient donc important de préciser nos objectifs et nos orientations afin d'harmoniser notre conception sur le rôle que doit jouer la FFQ dans notre société.

Chacune d'entre nous avons un rôle à jouer, soit par notre participation à un comité, soit par une acceptation de responsabilités particulières, soit par une collaboration à une action demandée, etc. Que ferez-vous? Que ferons-nous? A vous d'y penser et surtout d'agir. Ensemble, nous pouvons améliorer la condition féminine et tenter d'obtenir l'égalité des droits et des chances pour toutes les femmes.

De mon côté, je m'engage à exercer mes fonctions avec beaucoup d'enthousiasme et de convictions. Ainsi, si nous définissons clairement nos objectifs de travail cette année, si nous précisons nos programmes prioritaires et coordonnons nos actions, je suis assurée que nos actions permettront d'apporter des éléments d'information, de formation, de correction en vue de solutionner un certain nombre de problèmes vécus par les femmes. D'ici notre prochaine rencontre, je vous souhaite plein succès dans la réalisation de vos projets.

Gabrielle Hotte
présidente

Front commun pour un véritable service de perception des pensions alimentaires

Lors de la commission parlementaire sur la réforme du droit de la famille, en mars 1979, la majorité des organismes qui ont présenté des mémoires à cette occasion, réclamait un service de perception des pensions alimentaires.

Dans son programme, le parti québécois lui-même prône un **service public de perception et de distribution de pensions alimentaires**. (1)

En décembre 1979, le gouvernement du Québec déposait à l'Assemblée nationale, le projet de loi 83: loi pour favoriser la perception des pensions alimentaires non versées. Fortement déçus par ce projet de loi, une trentaine d'organismes se sont regroupés en un Front commun dont la FFQ est membre pour exiger principalement l'instauration d'un service universel de perception des pensions alimentaires.

Le Front commun, en avril dernier, lors d'une rencontre avec le ministre de la Justice Marc-André Bédard, réitérait sa principale revendication soit l'instauration d'un service universel de perception des pensions alimentaires et soulignait les lacunes les plus flagrantes du projet de loi 83.

Par la suite, le Front commun a rencontré Madame Lise Payette, à titre de ministre d'État à la condition féminine, afin de lui présenter la position des groupes.

Le 12 juin, lors du dépôt du projet de loi 183, le Front commun a constaté que le ministre Bédard n'a pas tenu compte de la revendication principale qui était l'établissement d'un service universel de perception. Le ministre a cependant pris en considération certaines des critiques apportées par le Front commun. Malgré ces corrections allant dans le sens de nos remarques, il n'en demeure pas moins que la loi 183 persiste à n'être qu'un **système d'exécution de jugements par saisies**.

Les opposants à un service universel invoquent la plupart du temps l'argument absolument ridicule selon lequel un tel service pénaliserait les débiteurs qui paient de façon régulière la pension alimentaire. Le Front commun,

pour sa part, ne voit nullement d'aspect punitif à un service universel. De plus nous croyons que les bons payeurs, respectant leurs engagements, pourraient tout aussi bien continuer à le faire dans un tel système.

Par ailleurs, en prenant connaissance des débats parlementaires sur ce projet de loi, on constate que les discussions servent de prétexte à des échanges partisans et électoralistes et qu'on s'attarde bien peu sur les véritables enjeux d'une telle loi. Encore une fois, il nous semble que les femmes sont l'objet de récupération de la part des politiciens.

Pendant le Front commun, devant le besoin extrêmement urgent de percevoir les pensions alimentaires et constatant l'entêtement du gouvernement à ne pas mettre sur pied un service universel, a recommandé l'adoption du projet de loi 183 "sous toutes réserves".

Le ministre Bédard a annoncé que l'entrée en vigueur de la loi pourrait se faire au début de l'année 1981. Nous nous inquiétons de l'imprécision de cette date étant donné l'urgence d'un tel service. Puisque le gouvernement était pressé de faire adopter la loi avant la fin de la session, nous souhaitons qu'il montrera autant d'empressement à la mettre en place.

De plus, nous estimons qu'une publicité bien orchestrée sera nécessaire pour faire connaître l'existence de la loi. En effet, tout insatisfaisante qu'elle soit, la loi doit être publicisée auprès des femmes afin qu'elles puissent exercer les droits mis à leur disposition.

Enfin, il faut bien se rendre compte que les modifications obtenues l'ont été grâce aux pressions des groupes et aux énergies déployées par le Front commun. C'est donc un encouragement pour les femmes à se mobiliser et à continuer à lutter pour la réalisation de leurs revendications. La revendication principale du Front commun était, est et demeure un service universel de perception des pensions alimentaires.

(1) réf.: Chap. 111, article 7 f, p. 32

Conseil d'administration 1980-81

Présidente:

Gabrielle Hotte, membre A, Montréal

Vice-présidences rattachées à la présidence:

Lucille Bourret-Mottet, membre A, Montréal
Louise Godbout-Lemieux, membre A, Québec
Madeleine Saint-Jacques-Roberge, membre A, Montréal

Secrétaire:

Huguette Lapointe-Roy, membre A, Montréal

Trésorière:

Yolande Bourgie-Lesage, membre A, Montréal

Vice-présidentes

chargées de comités:

Action politique: Nicole Trudeau-Bérard, membre B, AF-DU Montréal

Congrès: Anne Usher, membre A, Montréal

Communications: Monique Jérôme-Forget, membre A, Montréal

Education: Denise Bélanger-Rochon, membre A, Québec

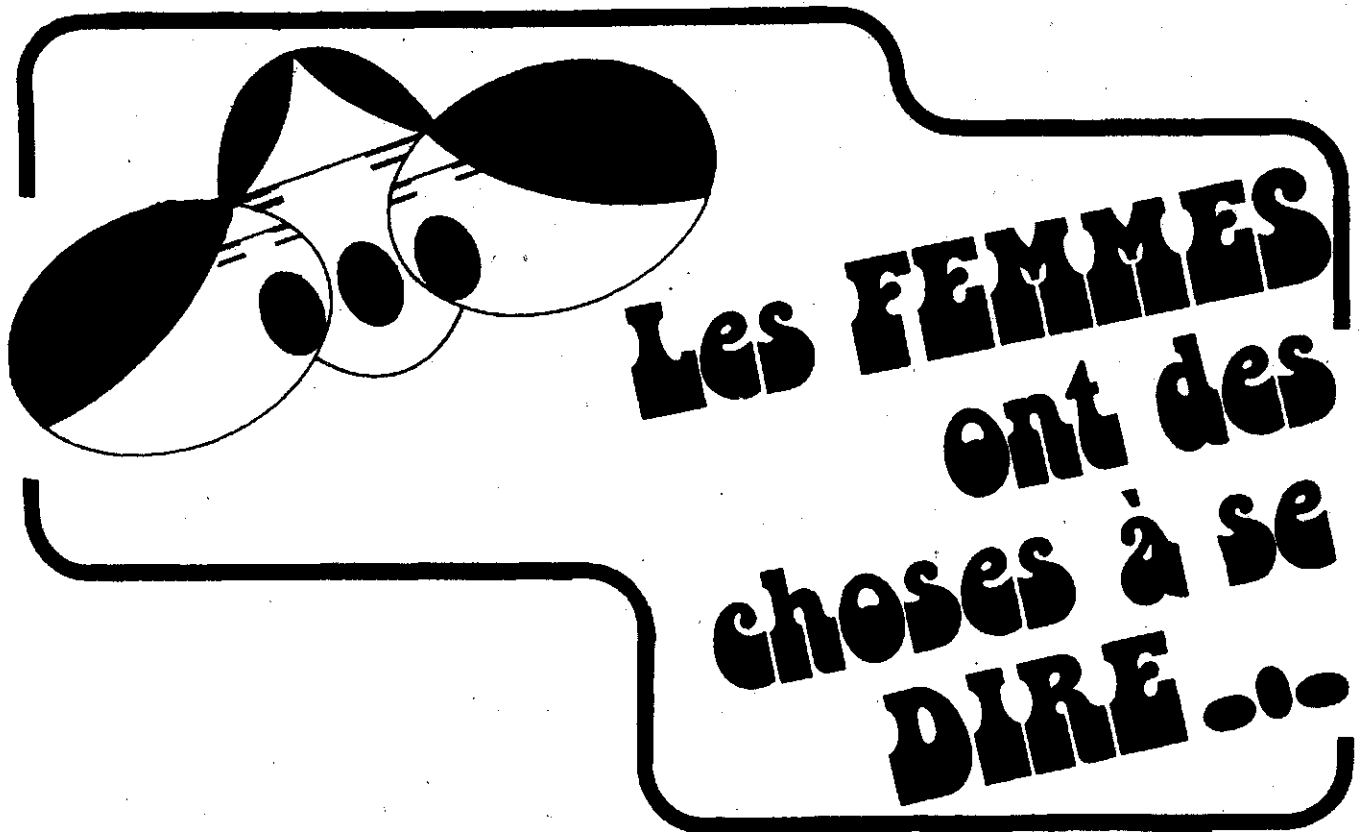
Finances: Olivette Caza-Robinson, membre B, YWCA

Mise en candidature: Stella Baudot, membre A, Montréal

Recrutement: Marthe Gill-Dufour, membre B, Association des Femmes autochtones du Québec

Résolutions: Charlotte Thibeault, membre A, Sherbrooke

Statuts et règlements: Louise Piché, membre A, Montréal



**Témoignage à madame la sénatrice
Thérèse Casgrain
lors du quarantième anniversaire
du droit de vote des femmes
au Cegep du Vieux Montréal le 25 avril 1980**



I am deeply honoured to have been mandated by our Federation to present a concrete tribute on their behalf.

Au nom de la FFQ, j'ai l'honneur de vous présenter cette médaille, bien méritée, comme témoignage tangible de notre reconnaissance et notre appréciation en tant que fondatrice de notre Fédération qui compte maintenant 40 (quarante) Associations affiliées et 6 (six) conseils régionaux.

Votre nom "Thérèse Casgrain" inspire chez les femmes du Québec le désir de s'impliquer dans la vie quotidienne.

Votre prénom "Thérèse" veut dire pour nous:

- T- ténacité** - votre ténacité d'apporter aux femmes le droit à l'égalité sociale, politique, et économique.
- H-** me fait penser à "**humanité**" - les Québécoises sont heureuses d'avoir pu bénéficier de votre grand humanisme qui a été à la base de toutes vos actions.
- É-** pour **énergie** - l'énergie active que vous avez employée à changer les mentalités, un tel changement était indispensable.
- R-** pour **raisonnement** - votre façon rationnelle d'analyser les situations qui a contribué à ce que vous et les femmes qui vous ont entourées ont gagné la cause du droit de vote.



Rapport moral de la présidente Sheila Finestone au treizième congrès annuel, au Mont-Gabriel, le 4 mai 1980

Je rends aujourd'hui compte de mes trois années d'administration à cette si vivante Association qu'est la FFQ. Je crois avoir mené notre barque à bon port, avec l'aide de toutes, grâce à des décisions honnêtement prises, dans un contexte fondamentalement démocratique, le travail a été accompli à plusieurs niveaux. Avec toutes mes collaboratrices, je crois avoir partagé leur souci du bien commun qui a motivé toutes nos actions pour le mieux être de notre organisation.

On peut se poser un certain nombre de questions: Avons-nous atteint les objectifs fixés? Avons-nous été fidèles à ces principes qui ont toujours inspiré l'action des fondatrices de la FFQ et de celles qui leur ont succédé? Pour moi, la FFQ est le principal mouvement féministe au Québec travaillant à la promotion du droit à l'égalité sociale, politique et économique des femmes. Mon premier objectif a donc été de développer une structure pouvant assurer l'atteinte de nos buts, dans les meilleures conditions possibles. Il fallait donc, en premier lieu, pour une meilleure action collective, penser à nos ressources humaines et matérielles et augmenter notre force par le recrutement d'un plus grand nombre de membres individuels et affiliés.

Page 6

Ceci impliquait qu'il fallait maintenir une continuité dans l'action à l'aide d'un personnel qualifié, prévoir et assurer les fonds nécessaires pour fonctionner. Il fallait s'approcher davantage des Associations affiliées et accorder à ces membres un rôle plus déterminant au sein de la FFQ. Les statuts et règlements ont d'ailleurs été modifiés en ce sens. Il fallait susciter un militantisme de plus en plus affirmé et structuré de la part des membres individuels.

Pour réaliser les objectifs de la FFQ, nous avons vu combien il fallait de ressources humaines, et il convient de souligner ici l'énergie, l'intérêt constant et le travail désintéressé de tous nos membres. J'ai constaté une fois de plus combien le rôle des bénévoles est essentiel au progrès de notre Association et à la vie de la société.

Nous avons donc continué à mettre en place une équipe permanente responsable du secrétariat provincial grâce aux subventions des différents paliers de gouvernement. Par ailleurs, pour la première fois, une fiducie nous aidera, nous l'espérons, à nous procurer les moyens financiers à la réalisation de nos buts. Je dois immédiatement reconnaître et souligner le rôle essentiel joué par ces femmes très impliquées que sont vos administratrices élues.

Pendant ces trois années, elles ont veillé d'une manière assidue à l'atteinte des objectifs inscrits dans la charte de la FFQ. Sans exception, chaque membre du Conseil d'administration a cherché à remplir son mandat de façon remarquable. Travaillant dans un esprit d'équipe constant, chaque administratrice a toujours tenté de tenir compte dans la solution des problèmes et la préparation des projets de la diversité des préoccupations des membres de la FFQ. Ensemble, nous nous sommes appliquées à réfléchir sur les conséquences de telle ou telle décision face à la participation des femmes au développement de l'ensemble de la société. Le bulletin est notre instrument de communication, mais il faut aussi compter sur les media d'information qui nous ont aussi aidé à sensibiliser la population à nos préoccupations. Les structures de la FFQ nous amènent à être présentes dans la plupart des régions du Québec grâce à nos Associations affiliées réparties à travers la province, qui sont maintenant plus de quarante, et grâce à nos Conseils régionaux qui regroupent dans une démarche collective les membres individuels. Nous avons maintenant six Conseils régionaux et je souhaite une bienvenue très spéciale à la région du Lac St-Jean dont le Conseil participe à son premier congrès.

L'impact du travail des membres individuels à travers les Conseils régionaux est considérable. Dans la mesure de ses moyens, le Conseil provincial a cherché à soutenir et à encourager les nombreuses initiatives des Conseils. Mentionnons entre autres le Service d'entraide aux veuves, Vire-Vie, les journées du 8 mars à Québec, du 25 avril à Chicoutimi, le problème du logement chez les femmes âgées, le colloque sur l'action volontaire et la participation à l'année internationale de l'enfant à Montréal. Ces projets ont été encouragés non seulement parce qu'ils tentaient de corriger une situation particulière mais aussi parce qu'ils amenaient les femmes à s'organiser en prenant conscience de leur force et des dimensions politiques de la plupart de ces problèmes.

A cet aspect de revendication, il faut ajouter l'autre axe de notre mandat, soit celui de parfaire la formation des femmes. Nous avons donc cherché à instrumenter nos membres pour leur permettre de prendre confiance en elles-mêmes et de rendre ainsi plus efficace leurs actions. Nous avons mis sur pied des stages de formation au leadership, des cours d'initiation à la vie politique et à la vie économique et aussi un stage pour la démystification des mécanismes du monde du travail. Je suis entrée à la Fédération attirée par la largesse d'esprit de sa charte qui invite toutes les femmes du Québec, sans distinction de race, d'origine ethnique, de couleur ou de croyance, à travailler ensemble au mieux être des femmes du Québec. Je crois à ces principes inscrits dans notre charte. Je crois qu'un climat qui encourage la diversité et qui préconise l'épanouissement de chacune par les contacts humains et l'amitié entre des personnes de traditions différentes, apporte un enrichissement très grand pour chacune. Je pen-

se avoir travaillé de mon mieux à ce que les buts de la FFQ soient respectés dans ce domaine. Pour moi, la FFQ représente à une échelle réduite le pluralisme de notre société québécoise. Pendant trois ans, nous avons collaboré dans un climat de respect des diverses opinions et options idéologiques de nos membres affiliés. Une telle démarche n'a pu que développer la solidarité des femmes. C'est grâce à vous toutes ici présentes qui, à la suite de ces journées d'étude et de réflexion, agirez comme agents multiplicateurs dans votre milieu, que nous arriverons à sensibiliser un nombre de plus en plus grand de Québécoises. Votre participation et votre présence active à tous nos congrès et colloques m'ont vivement impressionnée. Grâce à cette volonté collective ainsi exprimée, des changements majeurs ont été ou sont en voie d'être apportés aux lois touchant la violence faite aux femmes, la situation économique des femmes et les conditions de travail.

C'est toujours dans le but de provoquer des changements et de créer la solidarité que nous avons entretenu une collaboration de tous les instants avec des organismes gouvernementaux, para-gouvernementaux ainsi qu'avec des organismes non affiliés. Nos interlocuteurs les plus fréquents ont été le CSF, le CCSF, le NAC, les femmes indiennes, de nombreux Comités de la condition féminine dans les syndicats et les partis politiques. A de nombreuses occasions nous avons organisé ou participé à des fronts communs ou des actions collectives: Prix Yvette Rousseau, les congés de maternité, la perception des pensions alimentaires, les états généraux des travailleuses salariées, surtout nous avons pu constater la vigueur du mouvement féministe.

Au début de mon mandat, j'avais dit: nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas progresser, le statu quo était impensable. Au Québec, la FFQ s'est constamment efforcée de porter à l'attention des gouvernements et de l'opinion publique les problèmes sociaux et les pratiques discriminatoires à l'endroit des femmes. Certaines de nos recommandations ont été retenues et nous avons ainsi contribué à l'amélioration de la condition féminine.

Dans nos démarches auprès des pouvoirs publics, un principe a dominé: Promouvoir la solidarité des femmes, être perçues dans les lois et les règlements comme citoyennes à part entière. Les moyens les plus efficaces ne consistaient pas pour moi à boycotter mais plutôt à dialoguer, à échanger afin d'évaluer ou de réévaluer de nouvelles approches qui, dans beaucoup de cas, ont été plus fructueuses. Dans nos interventions, nous avons cherché à exprimer les attentes et les besoins des Québécoises dans un contexte actuel. Nous avons approché nos gouvernements à propos d'un grand nombre de problèmes:

- Les conditions minimales de travail et le travail à temps partiel
- Les congés de maternité
- La politique d'ensemble sur la condition féminine
- Le rôle du volontariat dans la société

- Les garderies
- La situation économique des femmes: impôts, pensions, régime de rentes, tous les problèmes fiscaux
- L'accès des femmes à l'éducation
- Les stéréotypes sexistes dans les media
- Les droits et libertés de la personne
- Le droit de la famille
- La réforme du code criminel au sujet du viol, de l'avortement et de la pornographie

Un grand nombre d'interventions ponctuelles sont venues compléter ces sujets. Nous étions conscientes du fait que l'égalité réelle n'est pas uniquement l'égalité inscrite dans les textes de lois. L'égalité véritable et permanente repose avant tout sur un changement des mentalités.

En effet, tout ne sera pas résolu, pour les femmes, par les seuls changements législatifs. C'est pourquoi, je m'étais fixée, au début de mon mandat, cet objectif précis: travailler à changer les mentalités des hommes et des femmes face à l'évolution de la condition féminine, car d'après moi, l'opinion publique peut être un appui ou un obstacle déterminant dans les prises de décisions. Nous avons appris, peu à peu, à ne plus avoir peur des mots.

Le mot "féministe" est à peu près totalement exorcisé et apprivoisé. Des groupes autrefois très modérés l'utilisant quotidiennement. Nous avons cherché à rejoindre un vaste auditoire. Je crois que nous avons démontré suffisamment de créativité, d'esprit novateur et de souplesse dans notre mode d'action pour pouvoir, grâce à une meilleure compréhension et un appui plus ferme de la société, atteindre nos buts plus rapidement.

Nous avons vu qu'il était possible, au sujet d'un problème particulier, à un moment donné, d'atteindre des femmes de tous les âges, de statuts différents, d'opinions diverses ainsi que des groupes ayant des priorités et des buts variés. Nous avons vu qu'il était possible pour ces individus et ces groupes de partager leurs talents et leurs ressources et de travailler ensemble dans la conviction et l'harmonie.

Il ne s'agissait pas de rechercher l'unanimité, mais d'exprimer une solidarité fondée sur des principes. Cette souplesse a permis la mise en commun de l'enthousiasme de la jeunesse, de l'expérience de certaines et de la volonté d'engagement de toutes.

J'ai vécu de multiples expériences avec vous qui ont démontré que dans la vie politique, le silence crée un vide dangereux. La parole et l'action des femmes doivent le combler.

En cette année du 40e anniversaire de l'octroi du droit de vote aux femmes, ainsi que de notre anniversaire de la FFQ, nous vérifions plus que jamais que la nécessité de se regrouper et de s'affirmer reste toujours valable.

C'est pourquoi je souhaite que nous continuions à travailler ensemble à éveiller la conscience des femmes.

Je veux surtout, au terme de ces trois années, remercier les membres de la FFQ. Durant mes voyages, j'ai d'ail-

leurs été fortement impressionnée par le dynamisme et la chaleur humaine que j'ai partout rencontrés. Vous êtes des femmes conscientes de votre rôle dans la société. Vous prenez au sérieux votre engagement communautaire, vous oeuvrez pour améliorer les conditions de vie dans votre province et dans votre pays.

Je crois sincèrement avoir oeuvré pour que la FFQ demeure une force vivante et déterminante à l'intérieur du mouvement féministe au Québec.

En terminant, je veux réaffirmer ma conviction en la valeur de l'action sociale et politique. Comme je vous l'ai dit à plusieurs reprises, je crois que toute action profondément sociale deviendra, un jour ou l'autre, une action politique bénéfique pour l'ensemble de la société.

Je dois aussi témoigner de l'importance qu'a pu comporter pour moi cette expérience à la présidence de la FFQ. Si j'ai pu apporter des dimensions différentes, une façon nouvelle de voir les choses, un enthousiasme à tout épreuve, en même temps la FFQ m'a fourni l'occasion d'enrichir ma vision du monde qui nous entoure.

Sur cette trame que constituent ma formation et mes expériences de vie, j'ai tissé par l'apport de fils nouveaux une tapisserie plus complète où se sont amalgamées valeurs anciennes et valeurs nouvelles. J'ai, en effet, acquis une meilleure connaissance des femmes comme collectivité grâce à des rencontres exceptionnelles. Mon esprit s'est élargi, je suis devenue plus féministe. J'ai acquis une meilleure connaissance du Québec et de sa diversité, une meilleure connaissance du français, d'une langue qu'on chérit amoureusement autrement que comme un simple instrument de communication. Je crois avoir brisé cette barrière linguistique et culturelle qui pouvait exister chez moi et je souhaite avoir fait de même pour vous.

En résumé, cette expérience m'a ouvert des horizons nouveaux qui resteront profondément ancrés dans mon esprit et mon coeur. Merci pour l'honneur accordé d'avoir servi comme votre représentante, comme présidente pendant ces trois années.

En passant la flamme à la nouvelle équipe, je leur souhaite un grand succès dans toutes leurs démarches collectives et j'ose espérer que, sur le plan individuel leurs vies seront autant enrichies par cet acte de bénévolat que l'a été la mienne, et que ce bénévolat tissera de nouveaux designs sur la tapisserie de leur vie et celle de notre société.

Sheila Finestone
Présidente
1977-1980

Congrès 1980

La pauvreté des femmes, l'absence de pouvoir sur les conditions de leur vie



Les femmes de l'Eglise prennent la vedette au congrès de la Fédération des femmes du Québec!

La Fédération des femmes du Québec a tenu son congrès annuel dans les Laurentides pendant la fin de semaine des 2, 3 et 4 mai 1980 pour étudier les causes de la pauvreté des femmes. Près de deux cents participantes représentant quarante associations et cent trente mille femmes ont participé à cette rencontre où différents aspects de la pauvreté des femmes ont été abordés. Pendant trois jours, des femmes engagées dans la condition féminine ont essayé de comprendre les causes de cette pauvreté pour tenter d'apporter des solutions.

C'est l'absence de pouvoir des femmes sur leur environnement qui s'est avéré un point important des discussions: absence de pouvoir au niveau politique, au niveau financier et même une absence de pouvoir dans l'église. Pour la première fois dans l'histoire de la Fédération des femmes du Québec, des femmes dans l'église ont exprimé leur mécontentement et ont même demandé l'appui de la Fédération des femmes du Québec pour que la voix des femmes dans l'église soit entendue. Il s'agit nous pensons d'un point tournant dans l'église où les femmes ont jusqu'à ce jour joué un rôle effacé. Cette absence de pouvoir explique aussi la pauvreté financière des femmes. Bien que les fem-

mes représentent 51% de la population, on les retrouve rarement au poste de commande. Les femmes sont peu entraînées à la compétition et n'apprennent pas ainsi les habitudes nécessaires pour faire face au défi. On a donc suggéré que les jeunes filles soient encouragées à participer à des sports de groupe pour leur apprendre le travail d'équipe et le leadership si nécessaires pour occuper les postes clés.

L'image peu revalorisante que l'on retrouve dans les médias par la publicité sexiste, les téléromans et le contenu de nos journaux maintient ces stéréotypes et prive la population d'une information plus conforme à la réalité. On a donc demandé une plus grande représentativité de femmes journalistes dans tous les médias et qu'une d'elles s'occupe exclusivement de la condition féminine.

Plus de cinquante recommandations ont émané de ces discussions et ce congrès aura permis une fois de plus à des femmes de se retrouver et de sentir cette solidarité féminine pour mieux vivre la révolution historique qu'est devenu le cheminement des femmes.



Associations représentées au congrès 1980

Club Wilfrid-Laurier des femmes libérales
Auxiliaires bénévoles, hôpital Jonquière
West Island Women Centre
Société Étude et Conférences (Mtl)
Mouvement des Femmes Chrétiennes
Cercle des Rencontres du Mercredi
Association des femmes diplômées des universités (Mtl)
Association des veuves de Montréal
YWCA
Association des diplômées en économie familiale

Association des familles monoparentales de l'Estrie
Association des puéricultrices
Montreal Lakeshore University Women's Club
Club Châtelaine
Association des femmes autochtones
Société Étude et Conférences (Qué.)
Cercle des femmes journalistes
West Island Women's Shelter
Centre Information et Références pour femmes
Voix des Femmes

Régions représentées

Montréal
Québec
Sherbrooke
Saguenay
Alma
Thetford Mines

Compte rendus des ateliers

* Il n'y a pas de compte-rendu de l'atelier no 9, il a été annulé faute d'inscriptions.

ATELIER 1: La famille, ou la vertu de "commodité sociale"

Personnes-ressources: Claudine Baudoux
Diane Gaudet
Animatrice: Marthe Vaillancourt
Secrétaire: Suzanne Bonneau

Nous avons décidé très rapidement qu'il était essentiel d'orienter nos regards vers la famille vivant dans un milieu populaire et qui souvent est aliénée par l'utilisation d'un langage universitaire et d'une approche amateuriste, de la part de ceux-là mêmes qui sont sensés les aider.

Nous nous sommes donc tournées vers le potentiel de ces adultes - fussent-ils membres d'une famille traditionnelle, d'une famille nouvelle ou d'une famille de contre-culture - à titre d'agents multiplicateurs. Nous avons concentré une bonne partie de la discussion sur l'analyse des méthodes possibles de rapprochement des familles de classes différentes, et sur la possibilité d'éducation vers une perception différente des rôles et des tâches, ainsi que des styles de vie parfois totalement différents. De plus, tel programme peut faire "boule de neige", et permet-

tre des changements de perception plus rapides, aidant à l'élimination des stéréotypes.

Nous avons de plus pris conscience, d'après des témoignages et une analyse de situations connues, de l'impact des manques de garderies et de la difficulté de travailler à temps partiel. Nous en sommes venues à la conclusion qu'il serait difficile d'éliminer les stéréotypes au sein de la cellule familiale tant et aussi longtemps que la rigidité inhérente au marché du travail demeurera intacte.

Quant à la question de la femme recevant un salaire ménager, il nous fut impossible d'en arriver à un consensus. Il nous semble y avoir trop de répercussions possibles à une multiciplité de niveaux, de sorte qu'une évaluation brève de la question ne pourrait y rendre justice et pourrait fort bien amener des retombées dont l'impact futur est et demeurera sans doute pour un moment inconnu.

Nos résolutions reflètent ces préoccupations.-

Sylvie Tourigny

ATELIER 2: La femme et l'argent

Personne-ressource: Lyse Goyette
Animatrice: Rollande Guay
Secrétaire: Louise Gosselin

Cet atelier a été très actif. Nous avons procédé de façon très décontractée, en utilisant des historiettes rédigées par Jeanne Langlois et animées par Lyse Goyette, en qui nous avons découvert des talents plus que prometteurs.

Cinq cas types furent présentés:

1. **La famille à revenus insuffisants** où la femme n'a aucune ressource financière parce que mère de famille sans instruction, sans métier et parce que le mari est sujet au chômage périodique.

2. **La famille ouvrière à revenus moyens et stables**, mais qui ne réussit pas à réaliser d'économies. Dans ce cas particulier, la femme n'est absolument pas au courant des questions financières relatives au ménage. Elle doit amorcer le dialogue avec son mari en essayant de lui faire comprendre qu'il y va de son intérêt et de l'intérêt de la famille de l'amener à prendre avec lui les décisions d'ordre financier.

3. **La famille bourgeoise** où la femme a tout selon le bon vouloir de son mari: auto, maison, chalet, cartes de crédit, comptes à l'épicerie, à la boucherie, etc..., mais qui n'a aucune

notion de la valeur de l'argent et peu de motivation à se renseigner dans ce domaine.

4. **La famille monoparentale** où la mère vit des prestations d'aide sociale et qui veut, par des études, faciliter sa réinsertion sociale.

5. **La personne veuve de 60 à 65 ans** qui n'a pas de revenu de régime de retraite et qui doit recourir aux prestations d'aide sociale en attendant la pension de personne âgée.

Il ressort de ces situations que ces femmes:

- a) souffrent d'un **manque d'autonomie financière** et surtout de **confiance en soi** dans ce domaine,
- b) sont **démunies devant un problème financier** et qu'elles ignorent la gamme des services et des ressources disponibles,
- c) souffrent de **l'absence de vulgarisation** dans ce domaine des problèmes financiers qu'ils soient personnels ou familiaux,
- d) enfin qu'il y a un **grand besoin de:**
 - programme d'éducation à la consommation et à l'économie
 - révision des régimes de retraites publics et privés, des lois de sécurité sociale
 - revalorisation de la femme au foyer.

Louise Geoffrion-Gosselin,
secrétaire

ATELIER 3:

L'éducation des jeunes filles: courroie de transmission des valeurs traditionnelles

Personne-ressource: Lucie Saint-Denis
Animatrice: Suzanne Miville-Pelletier
Secrétaire: Louise Saint-Laurent

L'atelier est un groupe hétérogène représentant des femmes d'âges de situations et de milieux différents dont les attitudes et les jugements conduisent à des réactions diverses; de plus, les expériences de vie des participantes entraînent des prises de positions adaptées à leur milieu respectif.

En conclusion, il est évident qu'il y a du sexisme, on peut en déceler les conséquences en éducation et que cela vient des valeurs véhiculées dans les familles, dans les écoles, dans les milieux de travail et la société en général.

Il demeure une grande discordance entre le vécu et la pensée.

Les participantes sont ambivalentes quant aux moyens à utiliser à court et à long terme pour contrer le sexisme.

ATELIER 4:

L'éducation des femmes adultes: une porte ouverte sur l'avenir?

Personne-ressource: Michèle Jean
Animatrice: Lucille B. Mottet
Secrétaire: Denyse B. Rochon

Vingt-trois participantes de tous les milieux sont intervenues de façon intelligente et intéressante.

L'atelier était détendu et calme. Michèle (Jean), Christiane (Bacave) et Suzanne (Dumont-Henry) ont beaucoup contribué à soutenir l'intérêt de l'atelier sans parler de la compétence et de l'écoute de Lucille Mottet.

L'atelier avait pour but de permettre aux participantes de faire état de la situation actuelle des femmes face au monde de l'éducation. Dans un premier temps, elles ont dégagé les aspects positifs et négatifs qui permettent de répondre à la question: **L'éducation un droit pour tous, est-ce vrai pour les femmes adultes?"**.

A la suite de ces énoncés, voici les points saillants de la synthèse de Michèle:

1. La spécificité de la condition féminine face à l'éducation des adultes.

2. La philosophie de l'éducation permanente

3. L'accessibilité de l'éducation des adultes pour la femme.
4. Les types de formation
5. L'approche individuelle et l'approche collective

Les trois points suivants se dégagent de façon plus concrète:

1. Les approches collectives
2. L'accessibilité
3. L'image que la femme se fait d'elle-même face aux études.

On a ressorti des choses fondamentales face au blocage et au déblocage des femmes en rapport avec leurs propres perceptions; il y a eu des témoignages émouvants. Une d'entre elles a parlé d'orgasme d'identité une fois qu'elle se fut reconnue comme entité dans le milieu des études entreprises, et non plus projetée à travers quelqu'un d'autre.

Dans un second temps, suite à l'énoncé des besoins, elles ont énuméré les ressources existantes et se sont interrogées sur les lacunes qui empêchent de mieux répondre aux besoins des femmes en éducation. Suite aux résolutions qui seront présentées à la plénière du congrès, les femmes ont manifesté le désir d'échanger sur les possibilités existantes dans leur milieu via le comité d'éducation de la FFQ.

ATELIER 5:

La femme et la loi: deux poids, deux mesures?



Marie-Claire Boucher, la responsable du congrès, ouvre le congrès le vendredi soir.

Personnes-ressources: Louise Dulude
Jocelyne Légaré
Animatrice: Ann Usher
Secrétaire: Betty Lindley

La première partie de notre atelier a porté sur la fiscalité. Me Louise Dulude, personne-ressource, nous a donné des renseignements généraux sur le régime fiscal canadien: qui prélève les impôts? Pourquoi prélever les impôts? Que veut-on dire par revenu? Comment les impôts sont-ils calculés?

Ces informations nous ont permis de constater que les exemptions favorisent les mieux nantis et nous ont fait comprendre que les déductions ont un effet négatif. Il a aussi été question du bénévolat et des possibilités de défrayer les dépenses inhérentes au travail des bénévoles. La discussion s'est poursuivie sur le thème des frais de garde pour enfants. Il semble opportun que la FFQ se penche sur cette question en tenant compte que l'aide accordée doit bénéficier davantage aux familles à faible revenu et que cette aide soit versée au parent qui a la responsabilité de la garde des enfants.

Dans l'après-midi, avec une nouvelle personne-ressource, Me Jocelyne Légaré, nous avons discuté de la capacité juridique de la femme mariée. Un bref historique nous a fait connaître le chemin parcouru de l'époque romaine à nos jours.

Un très grand besoin d'information est apparu évident chez toutes les participantes, particulièrement en ce qui concerne les régimes matrimoniaux et les assurances où il semble y avoir beaucoup de discrimination. De là notre recommandation à la FFQ d'organiser des cours d'information sur ces sujets.

ATELIER 6:

Quand l'amour est mort...

Personnes-ressources: Sandra Shee
Ginette Busque
Lucille Gordon
Animatrice: Louise Dandurand
Secrétaire: Andrée Lapalme

Quand l'amour est mort... et plus précisément dans le cas de rupture du mariage dans sa forme habituelle: séparation ou divorce et ses conséquences économiques.

Nous avons analysé brièvement les causes du divorce et ses conséquences à tous les niveaux pour la femme.

Les causes peuvent être un certain malaise face aux obligations familiales très lourdes ou la recherche de son autonomie.

Nous avons évalué les mesures possibles à prendre pour minimiser ces conséquences (mesures préventives, informations,

moyens d'entraide, outils d'action, etc...).

Nous avons identifié les problèmes majeurs et avons cherché les moyens pratiques d'y faire face.

Nos personnes-ressources ont fait un résumé des lois 83 et 89. Des discussions suivirent et nous avons conclu: quels que soient la rupture, le divorce ou la séparation, c'est toujours la femme qui est défavorisée et ce, à tous les niveaux (carrière, considération sociale et économique, etc.). On s'est même rendu compte que, souvent, les femmes en union de fait étaient légalement mieux protégées en ce qui concerne le partage des biens et la perception des pensions alimentaires que les femmes mariées.

C'est donc dans cette optique que nous avons formulé nos recommandations.

ATELIER 7:

La femme sur le marché du travail: discrimination réelle ou complexe de persécution?

Personne-ressource:
Animatrice:
Secrétaire:

André Haddad
Micheline Leduc
Ann Adams

Compte rendu de l'atelier

Avant-midi: échange libre entre les participantes, la personne-ressource sur les différentes dimensions du problème et des interventions possibles de l'intérieur des entreprises:

- pressions informelles (chantage)
- processus d'évaluation au niveau de l'embauche et de la promotion (tests, centres d'évaluation)
- influence sur les syndicats; engagement des syndicats
- prise en charge personnelle de chaque femme plutôt que s'attendre à voir tous les changements de la part de l'entreprise
- responsabilité et possibilités déjà accessibles et qui ne dépendent que des femmes
 - réseau de femmes
 - acquisition d'habiletés (e.g. leadership)
 - identification de modèles de rôles
 - système de "marrainage"
- besoin d'insister sur une prise de conscience des réalités individuelles et collectives

Après-midi: résumé de la discussion de la matinée et tour de table pour révéler les attentes de chacune.

Consensus: résolution concrète, à court terme et qui met à l'épreuve l'engagement de chacune.

Développement/élaboration des recommandations

24 Que le ministère de l'Éducation du Québec...

Rationnel: les cours sont excellents mais l'employeur exige aussi l'expérience pratique. Tant que cet aspect ne sera plus intégré à la formation (par des stages, par exemple), l'argent dépensé pour ces cours n'amènera pas de retour sur l'investissement.

- dépense d'argent
- pas plus de travail pour les femmes
- plus de frustrations pour les participantes

26 Que chacune détermine un objectif...

Rationnel: en plus de demander aux "autres" de faire quelque chose, que chacune s'engage publiquement à une action individuelle pour démontrer sa bonne volonté et supporter des soi-disant convictions.

Contrats exprimés:

1. marrainer 5 femmes dans son entreprise pendant les 3 prochains mois
2. organiser des séances d'information (genre Nouveau Départ) pour les femmes de son village (comté de Charlevoix)
3. entreprendre un cours de dactylo afin de s'outiller pour entrer dans une entreprise et ensuite faire son chemin
4. envisager d'avoir une femme parmi les 2 représentants syndicaux pour les comités patronal-syndical dans les 2 mois qui viennent
5. explorer les entreprises autour de Sherbrooke pour voir la nature des postes à combler. Oser.
6. avec 3 autres femmes, ouvrir une garderie (projet déjà en marche) et inviter les parents à des réunions pour échanger sur la situation de la femme
7. dans son entreprise, voir à prendre une action concrète pour le salaire d'une femme technicienne qui semble être injustement traitée et travailler à améliorer l'environnement physique des secrétaires (cloisons).
8. faire deux contacts personnels nouveaux par mois pour développer un réseau
9. transformer la semaine des secrétaires (faire dépenser l'argent des fleurs et des lunchs à des colloques, des réunions, des conférences, échanges, etc.)
10. s'assurer de dire aux jeunes femmes avec qui elle est en contact de se préparer à travailler
11. sensibiliser l'Association des secrétaires
12. prendre contact avec des personnes-ressources, oser faire les démarches nombreuses et difficiles pour me trouver un emploi dans le Saguenay.

25 Que la FFQ organise un colloque sur l'égalité des sexes en emploi...

Rationnel: à la mesure des moyens de la FFQ

Deux autres recommandations d'ordre plus général:

- appui à la recommandation suivant le texte pour l'atelier no 3 sur la préparation des biographies de femmes pouvant servir de modèles de rôles
- mise sur pied d'une garderie pendant la durée du colloque de la FFQ

N.B.: Les opinions étaient très partagées sur les avantages et les désavantages d'une telle situation. Il y aurait peut-être lieu de procéder à un sondage chez les membres.

ATELIER 8:

La femme sur le marché du travail: main-d'oeuvre à bon marché ou menace au progrès économique?

Personne-ressource: Lucienne Aubert
Animatrice: Ghislaine Patry-Buisson
Secrétaire: Chantal Leduc

I- Dans notre atelier, nous avons reconnu que les femmes constituent une main-d'oeuvre à bon marché en raison des attitudes et des mentalités qui sont à la base du partage stéréotypé des rôles entre les hommes et les femmes dans notre société.

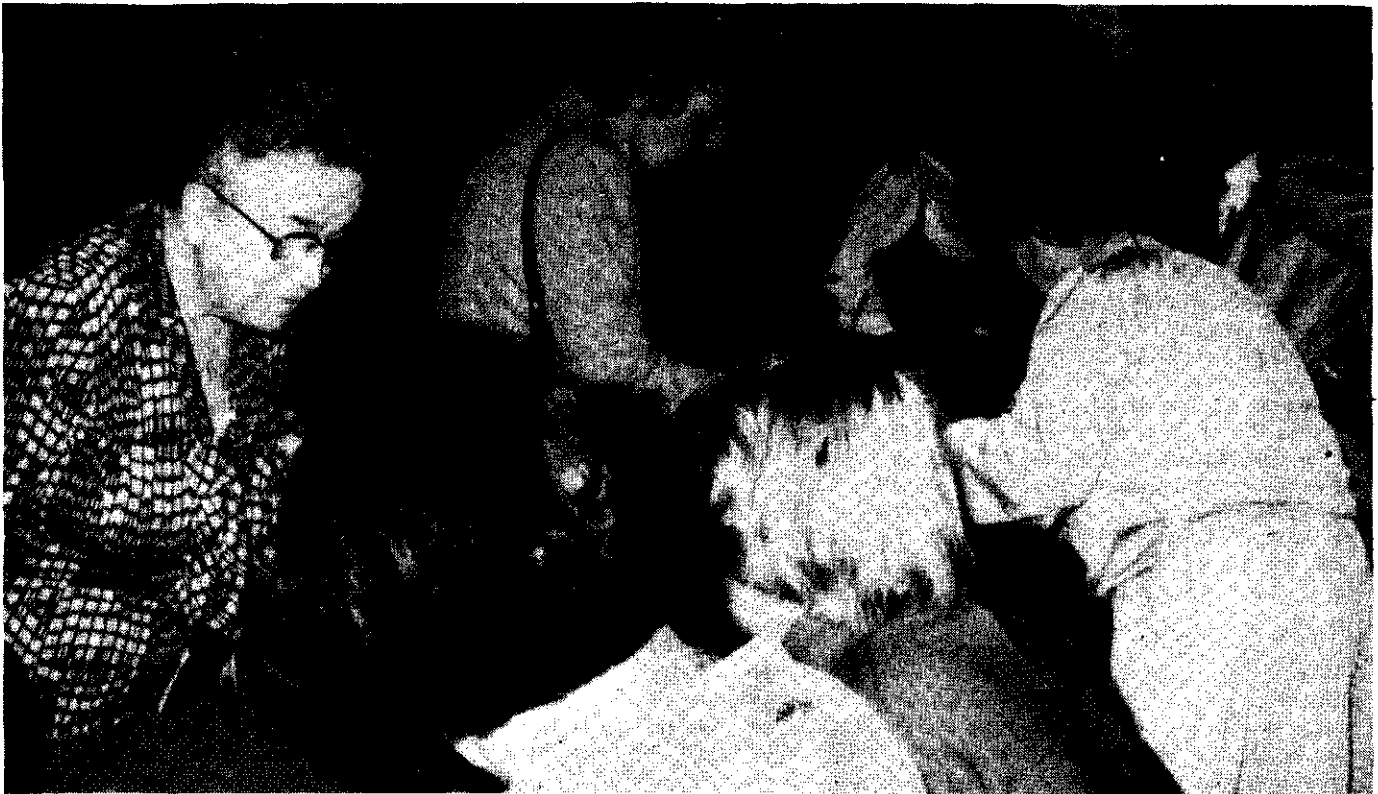
II- Nous sommes une main-d'oeuvre à bon marché parce que notamment:

1. les expériences acquises par les femmes au cours de leur vie et particulièrement dans le domaine du bénévolat ne sont pas reconnues par les employeurs.

2. l'information et les recours relatifs au respect des droits des travailleurs sont peu connus et peu utilisés.

3. la main-d'oeuvre féminine n'est pas suffisamment syndiquée.

4. les lois récemment votées telles que l'ordonnance sur les congés de maternité, la loi sur les normes du travail, la charte des droits et libertés de la personne comportent encore des dispositions nettement insuffisantes pour l'ensemble des travailleurs.



Les congressistes s'inscrivent à la session d'études. On reconnaît à l'extrême gauche mademoiselle Gabrielle Labbé, fondatrice du Centre de renseignement et de documentation.

ATELIER 10:

Les media comme système de renforcement des valeurs traditionnelles et sexistes

Personnes-ressources: Camille Bachand
Francine Montpetit
Jocelyne Boivin
Animatrice: Lysiane Gagnon
Secrétaire: Jocelyne Dumont-Jérôme

“La pauvreté intellectuelle des media face à la condition féminine entretient-elle la pauvreté des femmes?”

Les media sont de grandes entreprises, contrôlées par des hommes d'affaires, qui ne sont pas nécessairement misogynes, mais qui désirent avant toute autre chose réaliser des profits. La promotion de la condition féminine comme telle ne se situe donc pas au niveau de leurs préoccupations premières. Il est d'autant plus possible que les mass media hésitent à publier les dossiers féminins, que ceux-ci ébranlent généralement les structures sociales.

Les femmes n'occupent pas de postes décisionnels dans les media et ne peuvent ainsi orienter l'information, mais elles sont, par contre, bien rémunérées comme travailleuses, à titre de rédactrices, journalistes, etc.

Presse "féminine"

Dans le cas précis de la presse dite "féminine", certaines femmes occupent des postes de direction. Qu'il s'agisse de revues ou d'émissions de TV, les directrices doivent faire preuve de détermination et exercer des pressions "douces et continues" afin d'obtenir l'espace requis pour un contenu dit de "fond", par rapport au contenu pratique, tel que l'empottage des plantes, la mode, la beauté, l'alimentation, etc. Ces reportages ne doivent pas nécessairement disparaître, surtout que ces sujets sont souvent valables, (une saine alimentation est essentielle, la mode doit servir les besoins des femmes, et les normes de beauté peuvent évoluer). Une femme qui travaille, tant à l'extérieur qu'au foyer, désire souvent connaître les derniers trucs de la mode, une coupe de cheveux facile, etc.

"Femme d'aujourd'hui"

Cette émission s'est avérée une quasi-université des femmes pendant une quinzaine d'années. Certaines participantes ont malgré tout remarqué que l'émission avait rétrogradé dans le choix des sujets, mais elles se sont aussi interrogées quant à leur propre évolution se demandant si elles n'avaient pas dépassé le niveau de l'émission qui s'adresse toujours aux femmes moins sensibilisées.

"Le Devoir"

Ce quotidien a été signalé pour sa chronique consacrée à la condition féminine, assurée par Renée Rowan. De plus, l'atelier a remarqué que ce journal véhicule aussi de l'information concernant les femmes dans toutes ses pages, ce qui en fait un leader dans le monde des mass media.

"Châtelaine"

Cette revue a été reconnue comme la plus efficace des media traitant des questions des femmes, et de ce fait en assurant la plus grande diffusion.

Mass media

Les quotidiens, les hebdomadaires, la radio et la TV ne rapportent pas les questions qui intéressent les femmes ailleurs que dans la section C, avec au mieux une fenêtre en première page.

Plusieurs participantes croient qu'au cours des années, une certaine lassitude s'est installée dans tous les media, face aux problèmes des femmes. D'autres ont remarqué, avec une pointe d'ironie, un net retour en arrière avec la réapparition des pages dites "sociales" et des photos de mariage.

Plusieurs ont manifesté le regret de voir disparaître les pages féminines, car l'espace qui avait alors été accordé pour donner aux femmes des renseignements d'ordre traditionnel n'est pas utilisé pour les informer maintenant sur la condition féminine.

Les femmes et l'information

Étant donné que les femmes ne dirigent pas l'information, il serait souhaitable qu'elles assurent une place de plus en plus grande aux nouvelles, et plus particulièrement à la radio et à la TV, où se créent les stéréotypes très rapidement, et où elles sont à peu près inexistantes.

Étant donné que les femmes perçoivent les événements de façon différente, il faudrait qu'elles soient en mesure de les analyser, de les interpréter et de les diffuser tant pour le bénéfice des femmes que celui des hommes. Il faut toujours tenir compte du fait qu'elles représentent 51% de la population et que l'information doit donc être dirigée vers elles tout autant que vers les 49% des hommes représentés par les hommes.

Accès à l'information

Est-il égal?

On constate malheureusement souvent que les femmes s'intéressent moins à la nouvelle que les hommes et qu'ELLES sont souvent démunies d'opinion face aux événements politiques et sociaux tant sur le plan national qu'international. Les femmes doivent donc faire l'apprentissage de l'information, car historiquement elles se sont davantage intéressées au rôle traditionnel que la famille leur a réservé (la cuisine et les devoirs des enfants pendant que le mari regarde les nouvelles à la TV, ou encore qu'il lit son journal).

Quant à l'information spécialisée, c'est-à-dire l'information féminine, certaines ont pu en bénéficier, bien entendu (par exemple Femme d'aujourd'hui) mais étant donné que 48% des femmes travaillent en dehors du foyer, elles ne sont malheureusement pas en mesure d'en profiter puisque ces émissions sont généralement diffusées le jour alors qu'elles sont absentes du foyer.

Il faut de plus noter que traditionnellement, elles ont été affectées à leur rôle de mère et d'épouse uniquement, et à ce titre, n'avaient ni le temps ni la tendance à s'intéresser à l'information.

La publicité sexiste

Des milliards de dollars sont en jeux, et sans cette publicité,

nos media n'existeraient pas, du moins par dans leur forme actuelle.

Certaines participantes refusent de voir censurer la publicité, soulignant que les femmes sont suffisamment adultes pour faire leur propre choix. De plus, il ne faut pas toujours compter sur les gouvernements et organismes pour régler nos problèmes et il faut plutôt prendre nos propres décisions. D'ailleurs, plusieurs moyens s'offrent à nous pour éliminer cette publicité dévalorisante.

La publicité existe pour influencer nos choix au moment de l'achat et tant et aussi longtemps que les produits se vendront, personne ne verra à changer une publicité, qu'elle soit sexiste ou pas! Si les femmes boycottaient les produits ainsi annoncés, les commanditaires et les agences de publicité verraient vite à revoir leurs campagnes de promotion car une chose demeure certaine, ils sont très sensibles à la critique et plus encore aux produits qui demeurent sur les tablettes...

Des recommandations ont été formulées pour corriger ces situations.

- L'embauche des femmes à la direction des media.
- La création de chroniques sur la condition féminine dans les mass media.
- Le boycottage des produits annoncés de façon sexiste, par le biais du comité pour la publicité non-sexiste du CCSF auquel la FFQ appartient.

ATELIER 11:

La femme, un "animal politique"?

Personne-ressource:
Animatrice:
Secrétaire:

Huguette O'Neil
Marie-Germaine Guiomar
Diane Demers

Notre personne ressource a développé une approche sur ce thème en trois grandes étapes.

Elle nous a d'abord présenté la vie politique comme le lieu d'un rapport de force. Ensuite, elle l'a traitée comme un rapport d'intérêts. Ce qui lui a permis de poser la question cruciale: **Quels intérêts les femmes peuvent-elles établir en priorité?** et d'y répondre temporairement:

Les femmes qui parlent de la politique et du pouvoir ont de la difficulté à définir des intérêts qui leur seraient propres à toutes.

Madame O'Neil nous a exposé les résultats de sa réflexion à travers de très nombreuses interventions des membres de l'atelier.

Ces interventions se sont effectuées dans le respect le plus complet, avec une délicatesse de style qui fait honneur aux participantes, d'autant plus que ce respect ne coupait les ailes ni à l'enthousiasme ni à la vigueur des propos.

Les discussions ont tourné autour des grandes questions suivantes:

A- Les femmes ont peur du pouvoir; elles manifestent beaucoup de réticences à affronter les institutions politiques.

B- En deçà de cette crainte, le féminisme actuel manifeste une ambivalence très profonde:

1. Un féminisme qui recherche la promotion de la femme dans le système tel qu'il est, c'est-à-dire dans un système déjà dominé par les hommes
2. Un féminisme plus complexe qui essaie de découvrir les valeurs propres aux femmes, qui essaie de bâtir une éthique de base pour un fonctionnement différent.

C- Les personnes ont longuement exploré la nécessité de bâtir à la base une solidarité réelle des femmes, une confiance concrète et animée par les mêmes intérêts dont parlait la personne ressource plus haut.

Ce point a permis aux participantes d'annoncer des propositions pour les travaux de l'après-midi.

Nous avons terminé nos délibérations de la matinée par des observations qui fondent la peur des femmes: les femmes en politique souffrent du sort qu'on leur réserve, en particulier, tant dans les cruelles caricatures, que dans le vedettariat douteux, qu'enfin dans la tromperie même concernant leurs propos.

Les femmes qui ont une expérience en politique, et nous avons le privilège d'en avoir parmi nous, nous ont fait entendre leurs riches et passionnants témoignages. Elles nous ont bien fait saisir combien nous sommes vulnérables et à quel point nous sommes choisies comme cibles dès que nous devenons "publiques".

Ceci n'est pas une note fatale. Les propositions issues de l'atelier vous prouveront le contraire.

ATELIER 12:

La femme et l'Église

Personnes-ressources: Réjeanne Martin
Marie Dionne-Rousseau
Animatrice: Judith Vaillancourt
Secrétaire: Lucienne Dufort

Dans l'atelier "la femme et l'Église", un exposé intitulé "Discours de l'Église" a donné suite à des réactions qui ont mis en relief une réalité exprimée ainsi par une des participantes: les richesses de la femme n'ont pas été exploitées. "On nous a éteintes".

Le discours de l'Église a été interprété par des hommes, bien souvent au profit des hommes car il y avait deux interprétations du discours: une pour les hommes et une pour les femmes: l'obéissance et la soumission étant toujours assignées à la femme.

Aujourd'hui ce discours est-il changé? En général on en doute, bien que quelques-unes allèguent le discours de certains évêques pour être plus optimistes.

Les attentes des femmes.

Les femmes veulent:

- que l'Église officialise un discours féminin pensé et écrit par des femmes;
- que l'Église, dans son discours officiel, fasse coïncider l'énoncé et la pratique;
- qu'une interprétation au pouvoir de décision soit rendue possible car ce n'est pas le genre de "pouvoir de puissance" de leur curé ou de leur évêque que souhaitent les femmes mais

un accès à la fabrication du discours;

- que soient développés des postes de décisions autres que ceux au sacerdoce;
- que la possibilité de faire des homélies, en certaines occasions particulières, leur soit offerte. Qu'on y invite des mères de famille, des femmes impliquées dans la vie d'aujourd'hui;
- que les femmes se donnent une formation de qualité. Qu'elles acquièrent, par cette formation, une réelle capacité de défendre leurs convictions. Qu'elles aillent chercher le type de formation qui leur manque, dans une étude éclairée par l'exégèse contemporaine;
- que les femmes s'épaulent comme femmes-qu'ensemble elles prennent conscience de leur merveilleux potentiel. Qu'elles s'encouragent et qu'elles laissent émerger celles qui émergent;
- qu'elles retiennent la dimension spirituelle dans leurs revendications.

À la suite de l'exposé "L'Église comme employeur", elles recommandent aux communautés religieuses d'investir davantage en finances et en personnes dans les projets qui concernent la promotion de la femme.

On souhaite que les femmes-religieuses ne contribuent pas à l'exploitation des autres femmes en acceptant des salaires moindres ou au bénévolat qui leur nuisent.

On souhaite aussi que l'Église, comme employeur, soit à l'avant-garde pour la promotion de la justice.

Lucienne Dufort



Les participantes assistent à la table ronde du vendredi soir.

RECOMMANDATIONS

Nous vous présentons cette année la synthèse des recommandations des ateliers par destination. Ce procédé donne une bonne idée de l'ampleur de la tâche qui est demandée à chacun d'entre eux et détaille l'ensemble des présentes qu'il leur faudra tenir. Notre Conseil d'administration a d'ailleurs adopté cette grille d'études des priorités pour sa règle interne.

La numérotation apparaissant au début de chacune des recommandations désignent l'ordre donné à chacune des recommandations à la suite des rapports des ateliers, à partir de l'atelier 1 jusqu'au dernier.

À la Fédération des femmes du Québec

4- Que la FFQ, par l'entremise de ses Conseils régionaux et de ses associations-membres, crée des comités de vigilance afin de surveiller l'application des lois sociales et d'identifier les problèmes qui en découlent. (Atelier 2)

7- Que la FFQ forme un comité de travail dont le but serait de mieux informer les parents sur la déshystification des rôles. (Atelier 3)

15- Que la FFQ mette sur pied des cours sur les différents régimes matrimoniaux afin que les femmes puissent en connaître les avantages et désavantages, avant de faire leur choix ou d'en changer. (Atelier 5)

16- Que la FFQ étudie prioritairement la question d'aide financière pour les frais de garde d'enfants, en tenant compte des principes suivants:

- 1) que l'aide accordée bénéficie davantage aux familles aux revenus les plus faibles;
- 2) que dans les cas où l'un des parents assume plus que sa part de responsabilité pour la garde des enfants, l'aide soit accordée à ce parent;
- 3) que la forme d'aide accordée ne présume pas que l'un des parents est plus responsable que l'autre du soin des enfants. (Atelier 5)

17- Que la FFQ forme un comité "ad hoc" pour étudier les différentes possibilités de remboursement des dépenses inhérentes au travail bénévole et que, par la suite, elle fasse une demande appropriée aux gouvernements fédéral et provincial. (Atelier 5)

18- Que la FFQ, en collaboration avec ses membres-fondateurs, crée des caisses d'entraide économique ou d'épargne et de crédit pour faciliter aux femmes l'accès au crédit et au financement. (Atelier 5)

20- Que la FFQ mette sur pied des cours de vulgarisation sur le Droit familial. (Atelier 6)

23- Que la FFQ mette sur pied des services d'information, avec personnes compétentes, pour renseigner les femmes sur les contrats de mariage, leurs implications et leurs conséquences et sur les procédures et les implications du divorce. (Atelier 6)

25- Que la FFQ organise un colloque sur l'égalité des sexes en emploi dans le but de sensibiliser aux problèmes de sous-utilisation et de sur-représentation des femmes sur le marché du travail; d'informer sur les différents organismes féminins ayant cet objectif; d'inciter les entreprises à pratiquer l'intégration des femmes en emploi et à adopter des programmes d'action positive. (Atelier 7)

28- Que la FFQ développe une expertise dans la rédaction des curriculum vitae afin de faire reconnaître les expériences acquises par les femmes dans le bénévolat comme équivalentes à des expériences de travail et leur faciliter l'accès aux emplois et leur obtenir une rémunération adéquate. (Atelier 8)

32- Que la FFQ, en collaboration avec le CSF et les autres organismes féminins, assure la centralisation des efforts de chacun de ces groupes au Comité pour la publicité non-sexiste. (Atelier 10)

36- Que la FFQ mette sur pied des moyens de formation pour ses associations-membres, afin que celles-ci puissent communiquer plus efficacement avec les media. (Atelier 10)

37- Que la FFQ crée un comité "ad hoc" pour assurer le suivi des recommandations touchant l'information. (Atelier 10)

39- Que la FFQ intervienne auprès des compagnies finançant des compétitions sportives, afin qu'une plus grande partie des fonds ainsi utilisés servent à financer des équipes féminines. (Atelier 11)

40- Que la FFQ suscite et appuie des candidatures de femmes sensibilisées à cette question (la politique) aux postes électifs des différents paliers de décision: paroisse, municipalité, quartier, commission scolaire.

Prochaines élections scolaires: 9 juin 80.

Prochaines élections municipales: 3 novembre 80. (Atelier 11)

41- Que la FFQ demande aux responsables d'éducation physique des écoles et des collèges (par l'envoi d'une lettre-type) d'intervenir vigoureusement, afin d'instaurer une répartition égale, pour les garçons et les filles, des ressources consacrées aux sports. (Atelier 11)

43- À partir des dossiers existants, que la FFQ organise le lobbying jusqu'à l'égalité de traitement des sports pour les filles et les garçons (auprès du Haut-Commissariat à la jeunesse et aux sports et auprès du ministère de l'Éducation). Madeleine Dubuc et Lucie Pépin offrent d'y travailler à l'au-

tomne. (Atelier 11)

45- a) Que la FFQ prépare des fiches d'inscription comportant la profession, le métier de l'adhérente, ses qualifications et une liste de ses centres d'intérêt et préoccupations concernant les femmes.

b) Que la FFQ suggère aux associations-membres et autres associations volontaires d'adopter le même système de fiches.

c) Que la FFQ publie ces informations pour que se créent des réseaux spontanés entre personnes ayant les mêmes préoccupations et intérêts. Que ces réseaux se dotent d'un code d'éthique qui leur soit propre. (Atelier 11)

46- a) Que la FFQ prépare des feuilles de route très pratiques pour les femmes qui voudraient bénéficier de l'expérience des autres avant de se lancer en politique.

b) Que la FFQ favorise les contacts entre des femmes qui ont l'expérience en politique et d'autres qui veulent s'y lancer (au-delà des partis et des idéologies). (Atelier 11)

47- Que la FFQ évalue les suites des cours de leadership et d'initiation à la vie politique qu'elle a organisés, afin de connaître l'implication politique des femmes qui les ont suivis. (Atelier 11)

48- Que la FFQ écrive aux commissions scolaires, collèges et polyvalentes pour exiger que toutes les ressources, spécialement les moyens audio-visuels, soient réparties également entre les garçons et les filles. (Atelier 11)

51- Que la FFQ assure le suivi des recommandations 50-52 et 53 adressées au Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec. (Atelier 12)

Aux associations-membres et aux Conseils régionaux

27- Que les associations-membres et les Conseils régionaux organisent des jour-

nées d'information sur la Charte des droits et libertés de la personne. (Atelier 8)

Aux membres

30- Que les membres de la FFQ continuent à contester avec plus de vigueur la publicité jugée sexiste, en acheminant les plaintes, réactions et commentaires au Comité pour la publicité non-sexiste, qui loge au CSF, et dont la FFQ est membre. (Atelier 10)

31- Que les membres de la FFQ utilisent leur pouvoir sur la publicité en tant que consommatrices en boycottant les produits dont la publicité est jugée sexiste. (Atelier 10)

Au Conseil du statut de la femme

5- Que le Conseil du statut de la femme, en collaboration avec les associations féminines, étudie les régimes de pensions publics et privés, et prenne les mesures pour que les instances concernées remédient aux lacunes. (Atelier 2)

Au Conseil consultatif sur la situation de la femme

44- Que le CCSF fasse en sorte de rentabiliser les moyens et informations disponibles concernant les femmes dans les métiers non-traditionnels. (Atelier 11)

À chaque participante au congrès

28- Que chacune détermine un objectif réalisable dans les trois prochains mois, par une action concrète dans son milieu de travail ou son environnement personnel. (Atelier 7)

Au ministère de l'Éducation

2- Que le ministère de l'Éducation du Québec voit à l'établissement et au financement d'un programme de Certificat en sciences sociales (conditions féminine et masculine) et qu'une session d'études non créditée soit régulièrement offerte au moins une fois l'an. (Atelier 1)

3- Qu'une promotion sociale soit orientée aussi bien vers l'homme que vers la femme (même recommandation au MAS). (Atelier 1)

6- Que le MEQ institue une enquête auprès des élèves de niveau secondaire afin de connaître leurs opinions quant à la mixité dans différents cours: éducation physique, activités, etc. Cette enquête pourrait être menée par un comité multi-disciplinaire, pas nécessairement composé de fonctionnaires. (Atelier 3)

10- Que le MEQ oblige les institutions d'enseignement à mettre des ressources humaines et éducatives à la disposition des organismes du milieu et qu'on multiplie les sessions intensives de perfectionnement pour les personnes qui interviennent auprès des femmes: formateurs, API, administrateurs, responsables de groupes, etc. (Atelier 4)

11- Que le MEQ subventionne les initiatives hors réseau afin de permettre aux femmes regroupées d'élaborer et de réaliser leurs propres projets de formation en étant associées à toutes les étapes du processus, de l'analyse des besoins à l'évaluation. (Atelier 4)

12- Que les programmes de formation professionnelle soient véritablement ouverts aux femmes, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas à leur endroit de discrimination quant aux critères de sélection et au choix des orientations et qu'elles ne soient pas pénalisées financièrement à la suite de leur inscription à ces programmes. (Atelier 4)

13- Que le MEQ incite les établissements d'enseignement à reconnaître l'acquis réalisé hors du système d'enseignement comme équivalent à une formation académique. (Atelier 4)

14- Que le MEQ établisse un régime de prêts et bourses pour les étudiantes à temps partiel, indépendamment de leur statut marital, et considère les groupes suivants comme clientèles prioritaires pour les premières étapes d'application de ce régime:

- personnes en situation de divorce, séparation ou veuvage;
- personnes qui entreprennent un recyclage de leur formation professionnelle. (Atelier 4)

15- b) Que le MEQ assure des cours sur les différents régimes matrimoniaux au niveau secondaire et au CÉGEP. (Atelier 5)

24- Que le MEQ incorpore aux programmes de formation institutionnelle, des stages pratiques en industrie afin de faciliter la reconnaissance de l'habileté acquise comme équivalence à l'expérience (même recommandation au ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre). (Atelier 7)

Au Barreau, au Conseil de la magistrature et à la Chambre des notaires

19- Que ces organismes donnent à leurs membres une formation continue en matière de droit familial. (Atelier 6)

Aux facultés de droit

20- Qu'elles instaurent des programmes de formation en matière de droit familial. (Atelier 6)

À la direction des media (presse écrite et électronique)

33- Que les media diffusant de l'information quotidienne nomment une **personne responsable** du dossier de la condition féminine. (Atelier 10)

34- Que les publications et les émissions de radio et de télévision destinées aux femmes, de même que les pages féminines des quotidiens et des hebdomadaires, là où elles existent, **privilégient l'information de fond**, tout en continuant à dispenser les informations à caractère pratique. (Atelier 10)

35- Que les media embauchent une proportion plus grande de femmes et prennent les moyens requis pour faciliter leur accession aux postes décisionnels, particulièrement au niveau des cadres. (Atelier 10)

À l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle

8- Faire l'inventaire des documents ou du matériel audio-visuels utilisés dans les écoles secondaires afin d'y déceler

les messages sexistes et, par la suite, recommander à ses membres de ne pas les utiliser. (Atelier 3)

9- Voir à la réalisation de nouveaux documents exempts de sexisme et adaptables au primaire. (Atelier 3)

À l'Université du Québec à Chicoutimi

2- Établissement et financement d'un programme de Certificat en sciences sociales (conditions féminine et masculine) et qu'une session d'études non créditée soit régulièrement offerte au moins une fois l'an (même recommandation au MEQ). (Atelier 1)

À l'Assemblée des supérieurs majeurs des églises diocésaines et à la Conférence religieuse canadienne (section Québec) CRCQ

49- Que les communautés religieuses de femmes investissent davantage en solidarités diverses (humaines, financières et autres) dans des projets qui travaillent à la promotion des femmes. (Atelier 12)

À l'Assemblée des évêques du Québec

50- Que soit corrigée la situation qui fait que diverses catégories de femmes sont pour l'Église des employées sous-rémunérées. (Atelier 12)

52- Que soit officialisé un discours féminin, pensé, écrit et prononcé par des femmes. (Atelier 12)

53- Que les évêques du Québec réagissent publiquement au document issu des tables rondes, tenues à Montréal et à Québec sur la condition féminine, à l'occasion du rapport: "**Pour les Québécoises: égalité ET indépendance**". (Atelier 12)

Aux centrales syndicales

29- Que les centrales syndicales affectent des ressources humaines et financières dans le but d'implanter des syndicats dans les secteurs d'emplois traditionnellement féminins. (Atelier 8)

Au Comité de surveillance de publicité non-sexiste (CSF)

38- Que le Comité intervienne auprès des media et des publicitaires pour qu'on montre davantage de filles et de femmes pratiquant des sports d'équipe. (Atelier 11)

Au ministère de la Justice

1- Que le gouvernement légifère afin d'assurer la cogestion familiale et qu'ainsi chacun puisse se doter de moyens permettant une distribution équitable des ressources (revenus, propriétés, placements). (Atelier 1)

Au ministère des Affaires sociales

1- Que le gouvernement légifère afin d'assurer la cogestion familiale et qu'ainsi chacun puisse se doter de moyens permettant une distribution équitable des ressources (revenus, propriétés, placements). (Atelier 1)

3- Qu'une promotion sociale soit orientée aussi bien vers l'homme que vers la femme. (Atelier 1)

Au ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre du Québec

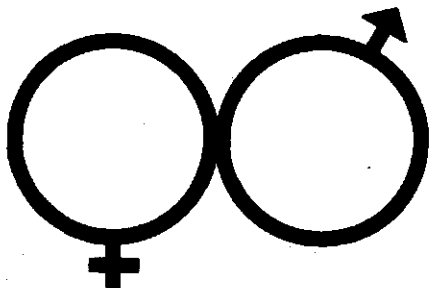
24- Que soient incorporés aux programmes de formation institutionnelle, des stages pratiques en industrie afin de faciliter la reconnaissance de l'habileté acquise comme équivalence à l'expérience. (Atelier 7)

À la Commission d'Emploi et Immigration du Canada

24- Que soient incorporés aux programmes de formation institutionnelle, des stages pratiques en industrie afin de faciliter la reconnaissance de l'habileté acquise comme équivalence à l'expérience. (Atelier 7)

À la Fédération provinciale des loisirs

42- Que la Fédération provinciale des loisirs affecte des ressources aux sports d'équipe pour les filles. (Atelier 11)



La capacité juridique de la femme mariée et les régimes matrimoniaux

par Me Jocelyne Légaré

I. L'incapacité

En 1964, le Bill 16 conférait la pleine capacité juridique aux femmes mariées. Pour bien comprendre la portée de cette transformation qui affectait le statut de la femme mariée, il faut certes définir ce qu'était l'incapacité.

En vertu des anciens articles 176 et 177 du Code civil, la femme devrait obtenir le consentement de son mari pour faire les actes suivants:

"donner, aliéner, hypothéquer, acquérir à titre gratuit et onéreux et toutes les autres opérations juridiques pour lesquelles l'exigence de l'autorisation maritale résultait de l'incapacité ou d'un texte formel du code: le prêt et l'emprunt, le cautionnement, le bail, l'acceptation d'une succession, la transaction."¹

En somme, pour poser des actes juridiques, la femme avait besoin de l'autorisation de son mari, son pouvoir décisionnel étant réduit à sa plus simple expression, ne s'exprimant, sans doute, que dans la sphère du privé. Et, là encore, il faut se rappeler que la femme devait obéissance à son mari qui, en contrepartie, devait la "protéger" et le plus souvent subvenir à ses besoins.

Dans la liste que le Code civil avait dressée des incapables, on retrouvait parmi les mineurs, les aliénés et les faibles d'esprit, la femme mariée.

II. Aperçu sur les régimes matrimoniaux

Si ce n'est qu'en 1964 que l'on a conféré à la femme mariée la pleine capacité juridique, il a fallu attendre jusqu'en 1970 pour que le législateur fasse de la société d'acquêts, le régime matrimonial légal.

De fait jusqu'à la création de la société d'acquêts, il y avait deux régimes matrimoniaux: la séparation de biens et la communauté de biens.

Lorsque les futurs conjoints n'exprimaient pas leur choix d'un régime matrimonial dans un acte notarié, ils étaient automatiquement assujettis aux règles de la communauté de biens. On sait qu'en vertu de ce régime, c'est au mari qu'est confié l'administration des biens communs. Or, le salaire gagné par l'un ou l'autre des conjoints entre dans les biens communs, mais ce n'est qu'en 1931, par la création d'une nouvelle catégorie de biens qu'on a appelé "biens réservés", qu'on a permis à la femme d'administrer ses biens réservés constitués essentiellement de son salaire. Par contre, le pouvoir de gestion octroyé au mari en vertu de ce régime s'applique encore à tous les biens communs, sauf la catégorie ci-haut mentionnée, et, font partie de la communauté, même les fruits et revenus de biens propres aux époux. C'est donc dire qu'en vertu de ce régime, le mari, à la condition de les réclamer à son épouse, aura l'administration des revenus de biens propres à sa dite épouse, par exemple les

loyers provenant d'un immeuble qui aurait été la propriété de "Madame" avant la célébration du mariage.

On peut constater à travers cet exemple, que la communauté, régime ou gestionnaire-mari, a pu restreindre passablement le champ d'action des femmes.

Enfin, il y avait et il y a toujours cet autre régime: la séparation de biens en vertu duquel chacun reste l'unique propriétaire de ses biens, qu'ils aient été acquis avant ou pendant le mariage. Chaque conjoint, en séparation, garde le pouvoir d'administrer et de disposer des biens à sa guise. Mais, cette liberté d'action et cette indépendance financière au cours du mariage, se révèle assez souvent désastreuse pour la femme qui, après avoir consacré des années à sa famille, se voit confrontée à une séparation ou à un divorce. Bien sûr elle peut demander l'exécution des donations contenues au contrat de mariage si elles sont exigibles. Mais, il faut savoir qu'un juge peut soit réduire, soit annuler, soit encore différer le paiement des donations.

Il semble que la société d'acquêts, régime qui dorénavant s'applique aux conjoints s'ils n'ont fait aucun contrat de mariage mais, qu'ils peuvent également choisir comme base de leur contrat de mariage, soit plus avantageux pour les femmes que tout autre régime.

Bien sûr, chaque cas en est un d'espèce, mais dans l'ensemble ce régime qui prévoit un partage égal des acquêts lors de la dissolution du régime se révèle souvent plus équitable que celui de la séparation de biens. On peut donc constater que depuis 1964, de grands progrès ont été réalisés et que non seulement la femme peut agir en son nom propre, mais qu'aussi à travers un régime matrimonial tel la société d'acquêts, elle peut toucher sa part de "gâteau".

III. De la "capacité" à l'exercice des droits

Pourtant quant on jette un coup d'oeil aux statistiques sur la pauvreté on s'aperçoit que le sort des femmes ne s'est pas amélioré au même rythme que son accès à la capacité juridique.

De la "capacité" à l'exercice des droits, il y a une marge que nous n'avons certes pas remplie. Mon propos n'est pas d'expliquer les causes de cet état qui perdure par de là l'abolition des restrictions que la loi imposait aux femmes. Mais, un flash back sur l'époque Romaine nous rappelle que les femmes d'alors passaient souvent en se mariant sous le pouvoir du Pater Familias. L'institution qu'on appelait "Patria Potestas" était une prérogative exclusivement masculine et elle conférait à son titulaire le droit de vendre, de donner en gage, ceux qui lui étaient soumis et notamment les femmes. Et aux premiers temps de la République le "Pater Familias" avait même un droit de vie et de mort sur la femme mariée. Pourtant, de nos jours, on dit parfois d'un homme qui se marie, qu'il se met la corde au cou! Pour clore le chapitre sur le mariage, il me semble qu'il est primordial de renseigner les jeunes filles sur les implications économiques d'une telle décision.

IV. Peut-on changer de régime matrimonial?

La Loi concernant les régimes matrimoniaux celle-là même qui adoptait la société d'acquêts comme nouveau régime légal, a également introduit d'autres changements très importants: elle a aboli l'interdiction qui pesait sur les donations, la vente et le cautionnement entre époux-et elle a rendu possible le changement d'un régime matrimonial à un autre.

Cette mutabilité du régime matrimonial est cependant soumise à certaines conditions: ce changement doit être constaté par un acte notarié, homologué par le Tribunal. De plus, il faut noter que ce changement de régime ne doit pas porter atteinte aux intérêts de la famille ni aux droits des créanciers.

V. Peut-on changer des donations contenues dans un contrat de mariage

Pour ceux et celles à qui convient le régime matrimonial choisi lors du mariage, par exemple la séparation de biens, il existe depuis l'adoption de la Loi concernant les régimes matrimoniaux une nouvelle possibilité: la modification des donations contenues au contrat de mariage.

Bien qu'il existe certaine controverse doctrinale et que certains auteurs n'admettent comme permise que la modification des donations entre vifs, Me Jacques Auger, dans un article publié en septembre 1978 dans le volume 81 de la Revue du Notariat, en arrive à la conclusion que les donations portées au contrat de mariage-qu'elles aient été faites entre vifs ou à cause de mort-peuvent être modifiées en suivant la même procédure que dans le cas d'un changement de régime.

VI. Un cas réel

Lors d'un divorce prononcé en 1977, la Cour Supérieure a refusé à une femme l'octroi d'une somme globale de \$50,000, qu'elle réclamait parce qu'elle avait contribué à la prospérité de

son mari en travaillant pendant huit (8) ans sur une ferme dont son mari était déjà propriétaire lors du mariage.

Les parties étaient mariés en séparation de biens, le contrat de mariage portait une donation qui a été maintenue lors du divorce, mais l'ex-épouse a porté en appel le jugement qui lui refusait la somme globale demandée. L'appelante étant capable de subvenir seule à ses besoins, la Cour d'Appel a également rejeté sa demande disant:

"La somme globale est accordée à titre alimentaire et n'a pas pour objet le partage équitable du patrimoine de l'ex-époux".

Et le juge ajoute:

"Dans l'état actuel du droit, le labeur des deux époux peut n'enrichir que l'un d'eux sans récompense pour l'autre. C'est là le risque prévisible que les époux séparés de biens assument et que seul un amendement législatif ou une convention pourrait faire disparaître".

Pour terminer sur une note d'espoir, précisons que le projet de loi no 89, portant réforme du droit de la famille, prévoit à l'article 555 que: "Le Tribunal peut ordonner à l'un des époux de verser à l'autre, en compensation de l'apport de ce dernier à l'accroissement de l'actif de son conjoint, une prestation payable au comptant ou par versements, en tenant compte, notamment, des avantages que procurent le régime matrimonial et le contrat de mariage.

"Cette prestation compensatoire peut être payée, en tout ou en partie, par l'attribution d'un droit de propriété, d'usage ou d'habitation, conformément aux articles 457 à 461".

À travers cet exemple, nous aurons peut être mieux cerner l'équilibre fragile entre Loi et Justice, équilibre qui doit être constamment réaménagé et qui dépend en partie de notre vigilance et en partie des mentalités...

1 In Revue Juridique Themis, La condition juridique de la femme mariée en droit québécois, M. Ouellette.



CONSEILS RÉGIONAUX

Conseil régional du Lac Saint-Jean

Historique

Le 13 avril 1980 se tenait à Alma une assemblée générale des membres de la Fédération des femmes du Québec du secteur dans le but de fonder le Conseil régional du Lac St-Jean de la FFQ.

Depuis quelques années se manifestait dans le milieu le besoin d'un regroupement féminin spécifique, sans attache politique et syndicale, propre à rejoindre les préoccupations des femmes du Lac St-Jean.

Des membres actifs de la FFQ du secteur Lac St-Jean, rattachés au Conseil régional du Saguenay, ont organisé la venue de Mme Sheila Finestone, présidente alors de la FFQ, pour donner une conférence à Alma, le 2 mars 1980. À la suite de cette conférence-information sur la FFQ, les personnes présentes acceptèrent de mettre sur pied un comité provisoire dans le but de former un Conseil régional du Lac St-Jean.

De nombreuses adhésions (nombre 34) ont permis de concrétiser très rapidement la formation du comité permanent.

En plus de rejoindre les femmes d'Alma et des municipalités environnantes, le Conseil régional englobe tout le secteur de Roberval et de Dolbeau.

Une des priorités du Conseil est de structurer le comité lui-même et les sous-comités afin de rejoindre le plus grand nombre de femmes en vue d'un travail efficace sur les grands thèmes de la FFQ.

Le Conseil tient à assurer tous les membres de son support et de sa disponibilité pour mener à bien tout projet ou initiative venant des femmes du milieu.

Lilianne Lindsay,
présidente

Conseil d'administration fondateur:

| | |
|------------------|-------------------------------|
| Présidente: | Lilianne Lindsay (Olivier) |
| Trésorière: | Jeannine Fortin (Simard) |
| Secrétaire: | Thérèse Jean (Blanchet) |
| Vice-présidente: | Simone (Bergeron) Maltais |
| Vice-présidente: | Armande Duchesne (Robitaille) |
| Vice-présidente: | Rachelle Pruneau |
| Vice-présidente: | Colette Bergeron |

Conseil régional de Thetford Mines

LE CENTRE DE RÉFÉRENCE... C'EST PARTI!

Dans le cadre d'une subvention du ministère de la Justice, le Conseil régional de Thetford Mines de la Fédération des femmes du Québec travaille à organiser un centre de référence pour les femmes de la région de l'amiante.

Durant les six prochains mois, on s'efforcera de recueillir toutes sortes d'informations concernant les services disponibles pour les femmes. La recherche s'effectuera à divers niveaux: santé, services sociaux, aide juridique, éducation permanente, loisirs.

Le centre de référence vise à mettre à la disposition des femmes l'inventaire des ressources utilisables en matière, par exemple, de séparation et divorce, d'avortement, d'alcoolisme, de santé mentale, de formation continue, de crédit, d'endettement, etc...

Lorsque la compilation des données sera complétée, le centre de référence pourra offrir un inventaire exhaustif des ressources nécessaires aux femmes pour faire face à des problèmes tels l'avortement, la séparation et le divorce, l'accès au crédit, etc...

La recherche est vaste, mais la réponse des femmes s'avère très favorable. Déjà deux équipes sont au travail.

Si vous avez quelque information à nous communiquer, adressez-la au Centre de référence des femmes de la région de l'amiante, 22, de la Fabrique, Thetford Mines, Qué.

JANVIER 1980 RENCONTRE AVEC UNE PHARMACIENNE, Martine Bailly

Cette dernière travaille à l'hôpital de Thetford. Elle nous a d'abord entretenu sur les régimes amaigrissants, leur contenu, leur efficacité, les dangers qui nous guettent en les utilisant...

La façon de prendre un médicament, les antibiotiques et leurs effets, etc...

Les femmes lui posèrent des questions sur l'épineux problème de l'abus des médicaments tant par les médecins, les pharmaciens que les femmes.

En fait, nous sûmes comment et pourquoi prendre un médicament, ne pas se gêner de se renseigner auprès du pharmacien.

CONSEILS RÉGIONAUX

MARS 1980

Trois femmes, Réjeanne Laflamme, Michèle Noël, Marguerite Vachon, nous racontent leur vécu de femmes chef de famille, de ce qui précéda et suivit ce choix. Une d'entre elles, Réjeanne, est mère célibataire. Elle assume bien cette responsabilité et est très dédagée de ce qu'elle a vécu. Elles ont renseigné les femmes sur leur divorce, leur état d'esprit à ce moment, les phases de découragement par lesquelles elles ont passées, leurs espoirs. D'autres femmes dans l'assistance, ayant un vécu qui ressemblait aux leurs, ont échangé elles aussi. Ce fut excessivement intéressant, chaleureux, émouvant. Les femmes ont découvert qu'elles pouvaient s'entraider, se soutenir. Des contacts ont ainsi pu être établis.

RENCONTRE AVEC LE COMITÉ DE CONDITION FÉMININE DU CÉGEP

Carole E. Bédard et Francine C. Vien sont allées rencontrer les membres de ce comité afin de leur expliquer la FFQ. Carole a expliqué le fonctionnement au niveau provincial, les interventions, les sujets d'étude, etc...

Francine leur a parlé du conseil régional, son fonctionnement, ses débuts, ses différentes activités au cours des dernières années et ses espoirs pour l'avenir, entre autres l'ouverture d'un centre-femme.

LANCEMENT DE SI CENDRILLON POUVAIT MOURIR...

Le 29 mars, se tenait à Thetford le lancement de **Si Cendrillon pouvait mourir...**, le texte du show des femmes de Thetford, publié aux Éditions du Remue-Ménage. Ce show, présenté à Carrefour 75 avait contribué à faire reconnaître les femmes du bout, existence, essence et couleur. Le livre a ceci de particulier, qu'il fournit tous les éléments de la production, les détails de la mise en scène et la musique y compris. Beau, bon, pas cher, en venté partout.

AVRIL 1980

40ème ANNIVERSAIRE DU DROIT DE VOTE

Nous avons souligné le 40ème anniversaire du droit de vote par une soirée souvenir émouvante et gaie. L'invitation avait été lancée à la population féminine de venir célébrer le droit de parole par une grande jase...

Trois de nos concitoyennes, presque contemporaines de l'époque, nous ont fait part de ce qu'elles retenaient de cette lutte. Les témoignages de Juliette Leblond, Aline Fortier et Yolande

Tanguay ont été suivis d'une discussion fort animée où l'on a insisté sur l'obligation qui accompagne le droit... obligation de savoir et d'agir. Soirée réussie... cent femmes à revoir.

MAI 1980

L'assemblée générale annuelle de notre conseil régional eut lieu le 30 mai. Plusieurs sujets étaient à l'ordre du jour.

Il y fut question entre autres de la non-réponse de notre présidente provinciale ainsi que du silence des conseils régionaux à la lettre que nous lui avons fait parvenir concernant sa participation aux "Yvette".

On y parla aussi du projet de centre de références pour les femmes. Une invitation fut lancée à celles-ci de venir se joindre aux permanentes du centre afin de les aider dans leurs recherches.

Il y eut les élections. Ont été élues au poste de présidente: Francine Vien, au poste de trésorière: Nicole Huppé. Les personnes suivantes ont été élues mais les tâches n'ont pas encore été partagées: Gisèle Martineau, Sylvie Sévigny, Ginette Boissonneault, Carole E. Bédard, Nicole Martel-Amesse.

Les prévisions des activités pour l'an prochain ont également été déterminées à cette assemblée:

- cours de formation du leadership, phase 1 et 2,
- cours d'autodéfense,
- action politique (prochaines élections provinciales),
- Nouveau Départ,
- recrutement,
- journée de la femme: 8 mars,
- tables rondes sur les sujets étudiés au centre de références pour les femmes.

SEPTEMBRE 1979

PROGRAMME DE FORMATION POUR LA FEMME AU FOYER - PFFF

Ce programme a été mis sur pied au printemps 79 par le CÉGEP de Thetford Mines. Francine C. Vien, présidente de notre conseil régional, agissait comme consultante à la réalisation de ce cours. On croyait qu'il s'agissait d'un programme "Nouveau Départ". Tel n'était pas le cas car après quelques démarches des membres de l'éducation permanente auprès de "Nouveau Départ", on trouva ce programme trop coûteux. On leur fit valoir les besoins de ces femmes, ce qu'elles pensaient, comment elles pourraient réagir, rien n'y fit. On s'embarqua donc dans un DEC en sciences humaines, à raison de deux journées par semaine et garderie sur place, sans autre préparation, pour les femmes, qu'une journée d'accueil. Trente-huit femmes débutèrent en septembre. Quelques-unes lâchaient en cours de route. Beaucoup durent leur fin d'année au harcèlement de leurs

CONSEILS RÉGIONAUX

compagnes qui les incitèrent à ne pas abandonner. Ce fut difficile! assez, que des deux groupes initialement inscrits, il n'en reste qu'un pour l'an prochain. Aucune autre rencontre n'a eu lieu pour établir les raisons de la défection des femmes. Une deuxième séance d'inscription a eu lieu en mai 80, cinq femmes s'inscrivirent en première année de DEC...

Nous souhaitons que les autorités du CÉGEP comprennent que les femmes adultes ne sont pas des étudiantes ordinaires; que leurs exigences et leurs besoins ne sont pas les mêmes que ceux des 18 ans. Nous souhaitons aussi que les autorités concernées s'appuient un peu plus sur l'expérience des femmes qui travaillent peut-être bénévolement auprès de leurs compagnes mais n'en acquièrent pas moins une expérience pertinente.

AVANT DE SE QUITTER...

Les membres du Conseil régional de Thetford vivent, cette année, une période de questionnement intense sur la cohérence de la démarche féministe, sur la valeur de leur témoignage à l'intérieur de la FFQ.

Les comptes rendus du congrès, tels que rapportés par les médias, se sont faits rares, ce mai dernier... Qu'en est-il vraiment? Pourtant le sujet ne manquait pas d'intérêt!... Se pourrait-il que notre réflexion déborde de la région et que la Fédération accepte de marquer une pause pour identifier ses clientèles: celle dont elle est constituée, celle qu'elle vise... La situation sociopolitique récente ne serait-elle pas une manifestation troublante de l'écart qui existerait entre la VOIX des femmes et les FEMMES elles-mêmes? Pendant combien de temps encore parlerons-nous au nom des absentes?

Se remettre en question... Remettre en question notre aptitude à comprendre les motivations de nos pareilles... à communiquer d'égaux à égaux avec celles qui sont fondement et objectif de nos résolutions, dossiers, mémoires...

Se mettre à l'écoute, ralentir certaine action, en renforcer une autre type. Diffuser davantage les dossiers, les monter à partir de la pratique peut-être... Engager les femmes sur le terrain... là où ça fait mal.

Francine Chambarland-Vien,
présidente

Conseil régional de Montréal

RENCONTRES DU MERCREDI

Dans le cadre de son projet des Rencontres du mercredi, le Conseil régional de Montréal recevait comme personne-ressource, le 27 février dernier, madame Solange Gervais, présidente de l'AFEAS. Le thème de cette rencontre, la troisième de la série, avait pour titre **LES REVENUS DE LA FEMME**. Michèle Ayotte a agi comme animatrice pour les deux séances qui se sont tenues, comme d'habitude, le midi et le soir de la même journée. Louise Bélanger-Mahoney en a coordonné le programme. La réputation de Solange Gervais est reliée particulièrement au formidable travail accompli par l'AFEAS dans le dossier de la femme collaboratrice dans l'entreprise familiale. Toutefois, si ce plan est privilégié par madame Gervais, "son bébé" comme elle l'exprime, elle n'a pas moins manifesté d'excellentes connaissances reliées à la situation financière de la femme dans divers autres domaines.

À propos de la femme au foyer et du bénévolat qu'elle accomplit quotidiennement, Solange Gervais a souligné l'importance des revenus que la société empoche sans frais. Abordant le cas de la femme au travail rémunéré, elle a mis en lumière toutes les difficultés inhérentes à sa condition de femme: double ou triple charge de travail, régime de retraite inadéquat, discrimination au niveau de l'emploi, du salaire, des conditions de travail, etc... Le travail à temps partiel, selon elle, pénalise la femme sur plus d'un point: impossibilité d'avancement, privation de fonds de pension, non-accumulation d'ancienneté et souvent une surcharge de travail. Quant au bénévolat - à moins qu'une femme soit dans une situation financière exceptionnelle et ne s'attache qu'au côté humanitaire du travail - il ne garantit évidemment rien à celles qui le pratiquent alors que la société économise à même une main-d'oeuvre gratuite!

Parmi les sujets discutés, à savoir les investissements financiers et les propriétés, les assurances, les jugements de Cour, les pensions alimentaires, etc., c'est, bien sûr, l'investissement-salaire dans le cas de la femme collaboratrice de son mari que la conférencière a particulièrement élaboré. Elle a démontré l'insouciance avec laquelle la société et ses institutions traitent ces travailleuses et comment une femme dans cette situation peut se trouver totalement démunie dans certains cas si elle ne prend pas les dispositions nécessaires. Ceci peut impliquer un changement total tant des arrangements financiers que de la mentalité chez le mari qui se trouve, de toutes façons, toujours protégé par des lois désuètes. Madame Gervais a suggéré aux femmes de

CONSEILS RÉGIONAUX

se munir d'un compte bancaire "bien à elles", de prendre un régime de retraite, de revoir leur contrat de mariage et, si possible, de se faire avantager par des dons en propriétés, par exemple. À tout le moins, la femme devrait être copropriétaire de toutes les acquisitions d'une entreprise familiale. À défaut d'un salaire à la femme, un couple devrait également diviser le revenu familial de façon à ce que chacun fasse son propre rapport d'impôt, ce qui aurait pour effet de diminuer celui-ci et de donner une preuve de revenus pour la femme en cas de séparation ou de divorce.

Surtout, nous dit Solange Gervais, n'allez pas vous fier à la justice car, actuellement, "c'est là où la femme vit le plus d'injustice - un juge sur dix rend un jugement équitable pour la femme. Il faut être réaliste. Vous continuerez à subir des préjugés tant et aussi longtemps que vous ne vous associez pas".

En conclusion, madame Gervais a suggéré aux femmes de prendre des cours d'économie et que ces cours soient également donnés aux futures mariées. Connaître les exemptions concernant les maisons unifamiliales, les crédits d'impôt, le niveau de revenu imposable, les taxes foncières et toutes autres questions administratives sont des choses aussi importantes pour la femme d'aujourd'hui que le tricot et la couture l'étaient pour nos grands-mères!

Louise Dandurand

RENCONTRES DU MERCREDI, 26 MARS 1980

Le Conseil régional de Montréal a voulu aborder, dans la dernière réunion de sa série des **Rencontres du mercredi**, le 26 mars dernier, les éléments préliminaires se rapportant au thème du congrès. À la question "Comment la femme devient-elle pauvre?", Louise Dulude, avocate et auteur du rapport du Conseil national du bien-être social, **La femme et la pauvreté**, a accepté de se joindre à nous dans la réflexion de cette réalité sociale. Renée Bourbonnière a animé ces deux rencontres - le midi et le soir de la même journée - qui ont réuni respectivement une vingtaine de participantes.

Les statistiques nous ont donné les premiers éléments de réflexion. Les familles à faible revenu courent les plus grands risques de pauvreté au cours de leur vie. Toutefois, ce sont les femmes qui subissent le plus les conséquences de notre système social. Trois adultes pauvres sur cinq au Canada sont des femmes, soit une femme sur six comparativement à un homme sur neuf. Contrairement aux hommes, plus une femme vieillit, plus elle devient pauvre.

À partir de ces données, Louise Dulude nous a amené à se poser de sérieuses questions sur les causes de la pauvreté chez la

femme. Qu'elle provienne d'une famille à faible revenu, qu'elle soit célibataire ou tout simplement mariée selon les bonnes vieilles traditions basées sur le pouvoir économique du mari pourvoyeur, la femme est vulnérable sur le plan financier. Et ceci parce qu'on a supposé que la plupart d'entre elles pourront toujours compter sur un père ou un mari pour subvenir à leurs besoins.

La réalité est toute autre. Un homme sur dix est incapable de faire vivre sa famille et presque trois femmes sur quatre se retrouvent seules à un moment donné de leur vie d'adulte. Leur formation et leur mode de vie les y ont fort mal préparées. "L'orientation des femmes fait tout simplement pitié", nous dit Louise Dulude. Malgré une participation accrue sur le marché du travail et une scolarité plus élevée, les femmes occupent toujours des emplois mal rémunérés dans les domaines du travail de bureau, de la vente et des services, domaines dits traditionnellement "féminins".

Cette approche a amené les participantes à s'interroger sur la difficulté d'accès aux postes-clés. Outre des solutions aux obstacles dus aux conditions biologiques et sociales, c'est dans l'orientation des femmes qu'une réforme majeure s'impose. Louise Dulude préconise une intervention préventive pour enrayer les conséquences des stéréotypes sexuels dans nos écoles et nos médias, une réforme du droit familial et des stratégies d'emploi afin de faciliter l'avancement des femmes sur le marché du travail.

À ce sujet, des participantes ont avancé l'idée d'un projet permettant aux femmes qui retournent sur le marché du travail, après une période de plus ou moins longue consacrée à la maternité, de se trouver un emploi. Certains projets semblables existent déjà, tel **Jonathan** à Québec, mais rien de précis à Montréal. Les modalités restent à déterminer, mais on a pensé surtout à une "Banque d'emplois". Aux États-Unis, trois femmes ont décidé de mettre sur pied un programme de travail donnant accès aux femmes à des métiers non traditionnels. Voilà une nouvelle base à exploiter.

La pauvreté serait-elle le dû de l'apport social de la femme? On le dirait à lire le rapport "La femme et la pauvreté", et aussi "Vieillir au féminin" que L. Dulude a produit pour le Conseil consultatif de la situation de la femme.

Louise Dandurand

Comité des amitiés franco-juives

Le "Comité de rapprochement" qu'Anne Marie Dionne animait avec tant d'intensité pour le Conseil régional de Montréal, a progressé très favorablement.

Deux excursions avaient été organisées avec le plus grand succès, comptant chacune une soixantaine de participantes.

L'une en juin dernier, sur les rives du Richelieu, l'autre en novembre, une visite de trois (3) synagogues.

Ces deux journées, tout en cheminant ensemble, ont été pour

CONSEILS RÉGIONAUX

les unes, un retour aux sources, pour les autres une découverte. Une meilleure connaissance et des liens d'amitié et de compréhension mutuelles se sont établis entre des femmes de culture différente et pourtant si proche. Dès l'automne prochain, ces rencontres, jugées nécessaires par tout le monde, vont se poursuivre et nous mettons déjà au point différents projets.

Je tiens à remercier Huguette Lapointe-Roy pour les documentations qu'elles seules sait fournir et Germaine Crépeau qui va apporter au comité une précieuse collaboration.

Yveline Goldblatt

Conseil régional de Québec

Présidente: Diane Demers

Vice-présidente rattachée à la présidente: Céline Vézina

Vice-présidente à l'action politique: Diane Turgeon

Vice-présidente à l'éducation: Ann Qualman

Vice-présidente au recrutement: Fabienne Gagnon

Vice-présidente aux relations publiques: Louise Saulnier

Vice-présidente aux projets spéciaux: Suzanne Miville-Deschenes

Secrétaire: Marcelle Simard

Secrétaire-adjointe: Marie-Thérèse Maillette

Trésorière: Gaby Dumais

Conseil régional du Saguenay

Nouveau conseil d'administration

Présidente: Régine Hamelin Caron

1ère vice-présidente: Marthe Asselin-Vaillancourt

Secrétaire: Michelle Brassard

Trésorière: Suzanne Bonneau

2ième vice-présidente: Esther Savard

Vice-présidente congrès: Claire Frève

Vice-présidente action politique: Louise Lambert

Vice-présidente communications: Diane Gaudet

Vice-présidente recrutement: Antoinette Dubé

Mise en candidature: Hélène Giasson

Conseillère: Olivette Babin

Pour nous au Saguenay, l'année a débuté le 3 mars 1980 avec un nouveau conseil d'administration et une addition substantielle d'adhésions nouvelles. Présentement, nous avons réalisé plusieurs activités.

Invitée par la presse écrite et parlée, j'ai participé à plusieurs émissions de radio et de télévision afin de faire connaître davantage la FFQ. Nous avons même eu droit à un éditorial dans le quotidien régional. Nous avons fêté le quarantième anniversaire du droit de vote des Québécoises et madame Lucie Pépin, vice-présidente du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, a été notre invitée.

Nous avons participé à différents colloques dont l'un a été organisé par l'Université du Québec à Chicoutimi et dont le thème était: **L'intégration des universités dans les milieux populaires**. Nous avons assisté à un autre colloque sur l'économie préparé par le Service d'éducation des adultes.

Dernièrement, j'ai été invitée à assister au congrès de l'AFEAS à Jonquière. Près de 300 membres ont participé à une très belle journée durant laquelle les échanges avec d'autres associations ont été intéressants.

Nous avons eu le plaisir de recevoir madame Lucie Caboret, présidente nationale des veuves de la Côte d'Ivoire en Afrique.

Le 23 avril dernier, madame Cécile Rolland-Bouchard, une pionnière et une fondatrice du conseil régional du Saguenay de la FFQ, a été décorée de la médaille Vraie Vie et désignée citoyenne d'honneur dans le cadre de la Semaine du bénévolat par les autorités de la ville de Chicoutimi.

Nous ne pouvons passer sous silence la magnifique fin de semaine passé à l'auberge Mont-Gabriel dans le cadre du congrès de la FFQ. Félicitations à toutes celles qui y ont contribué. Le contenu de ce congrès fut des plus enrichissants. L'atmosphère de joie dans le travail nous a permis de vivre un véritable sentiment de solidarité.

Nous tenons une réunion le 11 juin prochain. Ce sera une rencontre amicale avec nos membres afin de discuter, d'échanger et de planifier notre prochaine saison.

ACTIVITÉS PRÉVUES À L'AUTOMNE 1980

- Mise en place des différents comités d'action au mois d'août.
- Préparation d'un mini-colloque sur **La femme et la pauvreté** afin d'échanger avec d'autres organismes sur la réalité régionale.
- Organisation de déjeuners-causeries, de soupers-conférences avec des personnalités.
- Présentation de la deuxième phase des cours de leadership.
- Préparation d'activités de promotion dans les media d'information afin de faire connaître la FFQ.
- Présentation du prix Cécile Rolland-Bouchard selon une nouvelle formule.
- Préparation d'activités spécifiques pour la Journée de la femme du 8 mars 1981.
- Organisation de beaucoup de réunions pour que nos membres participent davantage.

Régine Hamelin-Caron,
présidente

ASSOCIATIONS

CENTRE D'INFORMATION ET DE RÉFÉRENCE POUR FEMMES

3535, rue Saint-Urbain,
Montréal,
842-4781-80

LES PAGES JAUNES DES FEMMES DE MONTRÉAL

L'édition de 1980 des Pages jaunes des femmes de Montréal est un recueil unique en son genre des ressources, des services et des organismes de Montréal. Cette quatrième édition, toujours publiée par le Centre d'information et de référence pour femmes contient plus de 160 pages de renseignements utiles.

Vous y trouverez entre autres des renseignements sur:

- les centres féministes, les centres d'aide aux victimes de viol, les centres d'accueil, les librairies féministes, les groupes culturels et les média féministes, les groupes de célibataires, de séparées, de divorcées ou de veuves, les cours sur la condition féminine offerts à Montréal et une liste des centres féministes du Québec et du Canada.
- les services médicaux: cours prénatals, cliniques, associations de planification familiale, cliniques d'examen des seins, services d'aide aux alcooliques, aux narcomanes et aux fumeurs.
- liste des garderies de Montréal, Laval et la Rive sud.
- liste des organismes qui aident à trouver un emploi: services gouvernementaux, services spéciaux à l'intention des femmes, programmes de formation et de recyclage.
- liste des bureaux d'aide juridique, de la commission des droits de l'Homme, des services d'aide juridique à l'intention des femmes.
- liste des endroits où l'on peut trouver des vêtements, des meubles et des aliments gratuits ou à bon marché.
- organismes, cours, services médicaux à l'intention des personnes âgées.
- organismes et services à l'intention des handicapés.
- consultation et orientation de groupe, de couple ou individuelle, thérapie sexuelle, groupes d'entraide.
- logement: refuges pour les sinistrés, résidences pour femmes, groupes de locataires, auberges de jeunesse.
- activités sociales, récréatives et éducatives, et services de santé à l'intention des jeunes, parrainage et adoption, commissions scolaires, services sociaux et médicaux.
- organismes ethniques qui offrent divers services et des activités sociales et culturelles à leur communauté.

Vous trouverez aussi de l'information sur:

- l'assurance-chômage, le bien-être social, les droits des prisonniers, les soins dentaires, la consommation, l'écologie, les activités éducatives et récréatives, les services d'aide et d'infor-

mation par téléphone, les librairies et diverses autres ressources.

des notes explicatives sur le supplément de revenu garanti, le bien-être social, l'aide juridique, l'assurance-chômage, l'assurance-maladie, les allocations familiales, les pensions de retraite, les indemnités aux travailleurs, la loi sur l'immigration, les allocations pour garderie, les allocations de maternité, la loi de la protection de la jeunesse, la régie des loyers et ses règlements, les réglementations fédérales et provinciales sur les droits de l'Homme, et bien d'autres sujets.

Commandez votre exemplaire dès maintenant, et tant que vous y êtes, achetez-en quelques-uns pour offrir à vos parents et amis.

PRIX: Si vous venez le chercher au CIRF: \$4.00 l'exemplaire pour les particuliers; \$6.00 l'exemplaire pour les institutions.

Commandes postales: 50¢ de frais supplémentaires par exemplaire.

BON DE COMMANDE

Nom

Adresse

.....CODE POSTALE

Vous trouverez ci-joint \$ en paiement de exem-
plaire(s) des Pages jaunes des femmes de Montréal.
Le Centre d'information de référence pour femmes publie
également un Bulletin mensuel de 10 à 12 pages. Il est
gratuit pour les résidentes du Québec; pour les autres, l'a-
bonnement annuel est de \$2. Voulez-vous y être abonnée?

OUI NON

VERSION FRANÇAISE
ANGLAISE

MOUVEMENT DES FEMMES CHRÉTIENNES

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Le 8 mars, le M.F.C. de Montréal a voulu fêter sa solidarité avec les autres femmes, rappeler son option chrétienne à travers les engagements sociaux qui contribuent à revaloriser la condition féminine.

Un comité formé de représentantes de groupements laïcs et religieux a pris la responsabilité de l'organisation d'une activité collective; le M.F.C. assurait en plus la prise en charge du fonctionnement technique.

Une rencontre ayant pour thème "Solidarité-Femmes" a été programmée de 16h à 22h.

Le diaporama "Amour sans frontières", vie et oeuvre de Teresa de Calcutta, amorça la réflexion, et stimula la générosité des participantes au moment du repas fraternel... Cinq cents dollars furent recueillis et seront versés au groupe "Chez Doris" pour venir en aide à un secteur de l'oeuvre aux clochardes de Montréal.

Après ce repas frugal significatif, une invitée connue, Madame Hélène Pelletier-Baillargeon, journaliste-écrivain, nous livra son message de circonstance. Nous lui avions demandé d'exprimer son cheminement chrétien dans l'engagement socio-politique qu'elle a choisi. Elle exprima sa solidarité comme croyante, féministe et québécoise nationaliste avec une conviction empreinte d'une foi "robuste et critique" puisée dans l'expérience de son enfance.

Elle a déploré l'image un peu injuste qu'on a donné à nos ancêtres à partir de 1960; image provoquée peut-être par l'évolution trop brusque de notre société. On avait l'impression que la vie québécoise commençait en 1960. On a sans doute trop insis-

té sur l'image de la mère, de la grand-mère confinée au foyer, soumise au mari, au clergé, l'histoire démontre qu'elles ont fait autres choses. Les femmes d'aujourd'hui ne sont pas des "mutantes" ou des "révolutionnaires" elles continuent dans la fidélité, le rôle que nos devancières au cours de l'histoire, ont toujours accepté... Elles savaient s'impliquer.

Madame Baillargeon, nous donna le goût de nos ancêtres, et plusieurs participantes avouèrent après son allocution qu'elles avaient ressenti très fortement, pour la première fois peut-être, la fierté d'être femme, et la nécessité pour chacune de continuer la tâche commencée.

Suite à cette communication, des échanges en atelier s'achevinèrent en propositions concrètes sur la participation de la Femme dans la société et dans l'Eglise. Des recommandations visèrent particulièrement le M.F.C.

Pour terminer la soirée, trois panelistes impliquées dans le milieu, apportèrent leur vibrant témoignage. Soeur Gertrude Pellerin, c.n.d., engagée dans le syndicalisme, fit référence à ses luttes, ses engagements dans le domaine scolaire. Madame Jeannette Bellemare, catéchète auprès des jeunes enfants nous apporta son expérience enrichissante et Madame Thérèse Goyer, femme très foncièrement engagée dans le monde des économiquement faibles, fit l'historique de sa vie, avec un humour, une sagesse, une fidélité à son milieu.

Cette journée fut du tonnerre!

Marie-Thérèse Olivier, sec. gén.
Mouvement des Femmes Chrétiennes, Mtl.



Les participants à la table ronde du vendredi soir. De gauche à droite on reconnaît Claude Garcia, Mme Marchessault, Nicole Boily, Louise Dulude et Michèle Jean. N'apparaît pas sur la photo, Yvon Sénécal.

PUBLICATIONS

Féminaire, études littéraires, volume 12, numéro 3, décembre 1979.

Je n'ai plus de cendre dans la bouche, Julie Stanton, Les éditions de la pleine lune.

Tryptique lesbien, Jovette Marchessault, Les éditions de la pleine lune.

Le frère André, Micheline Lachance, Les éditions de l'homme.

La chaise au fond de l'oeil, Claudette Charbonneau-Tissot, Editions Pierre Tisseyre.

D'elles, Suzanne Lamy, l'Hexagone.

Le sens apparent, Nicole Brossard, Flammarion.

Florentine raconte, Florentine Morvan Maher, Editions Domino.

La déconfessionnalisation de l'école Notre-Dame-des-Neiges, Jocelyne Durand, Guy Durand, Lucie Proulx, Jean-Pierre Proulx, Editions Libre expression.

Héloïse, Anne Hébert, Seuil.

Grand reportage, Michèle Manceaux, Seuil.

Ti-Jean l'horizon, Simone Schwarz-Bart, Seuil.

Parlez-moi de Louise, Karine Berriot, Seuil.

La maison dans l'arbre, Karine Berriot, livre de poche.

La rive allemande de la mémoire, Evelyne Le Garrec, Seuil.

Le voyage à Paimpol, Dorothée Letessier, Seuil.

Les enfants de Jocraste, Christiane Olivier, Denoël-Gonthier.

Anne Ghisholm, Nancy Cunard, Olivier Orban.

L'histoire sans qualités, collectif, Galilée.

Ailleurs et autrement, Diane de Margerie, Flammarion.

Les bons sentiments, Marilyn French, Acropole.

Rosa bonheur ou l'insolence, Danielle Digne, Denoël-Gonthier.

Ecrits historiques et politiques, Simone Weil, Gallimard.

Je ne lui ai pas dit au revoir, Claudine Vegh, Gallimard.

La tête au néon, Valérie Schlumberger, Mercure de France.

Apparences, Simone Benmussa, Editions des femmes.

Histoire de madame Henriette d'Angleterre, Mme de La Fayette, Editions des femmes.

Chris, Emily, Annabelle et Daphne, Rona Jaffe, Olivier Orban.

Geste, Anne-Marie Alonzo, Editions des femmes.

La ceinture, Jeanne Rusca, Flammarion.

Quand prime le spirituel, Simone de Beauvoir, Gallimard.

Non, maman, non, Verity Bargate, Denoël-Gonthier.

L'indicateur du réseau, Françoise d'Eaubonne, Editions Encre.

Souvenirs pieux, Marguerite Yourcenar, Folio.

La mémoire des vies antérieures, Denise Desjardins, La table ronde.

Le monde selon Garp, John Irving, Seuil.

Bonne lecture! Bon été!



Lise Quevillon et Raymonde Beauchamp, les secrétaires de la FFQ, ont eu fort à faire durant ce congrès.

SOMMAIRE

| | |
|---|----------------|
| Éditorial | Page 2 |
| Front commun pour un véritable service de perception des pensions alimentaires | Page 3 |
| Les femmes ont des choses à se dire | Page 4 |
| Rapport moral de la présidente Sheila Finestone | Page 6 |
| Rapport du congrès 1980 | Page 9 |
| La capacité juridique de la femme mariée et les régimes matrimoniaux, par Me Jocelyne Légaré | Page 22 |
| Conseil régionaux | Page 24 |
| Associations | Page 29 |
| Publications | Page 31 |

ISSN 0700-4621
Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec

Comité du Bulletin. Responsables: Monique Jérôme-Forget, vice-présidente aux communications; rédactrice en chef: Lise Chevrier-Doucet, en collaboration avec la coordonnatrice de la FFQ Nicole Boily.

Le Bulletin paraît cinq fois l'an, entre septembre et juin et est publié grâce à une subvention du fonds spécial du ministre chargé de la situation de la femme.

La reproduction des textes publiés dans le Bulletin est autorisée avec l'identification de la source.

Les membres en règle de la FFQ reçoivent le Bulletin gratuitement. Les personnes résidant à l'extérieur du Québec et désireuses de recevoir le Bulletin peuvent s'abonner.

Abonnement pour un an (cinq numéros) \$5.00
Abonnement de soutien

Versements par chèque ou mandat-poste à l'ordre de:

Le Bulletin de la FFQ
1600, rue Berri
Bureau 3115
Montréal, H2L 4E4
Tél.: (514) 844-7049 ou (514) 844-6898